Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 110 (1974)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

16

Montreux, le 17 mai 1974

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

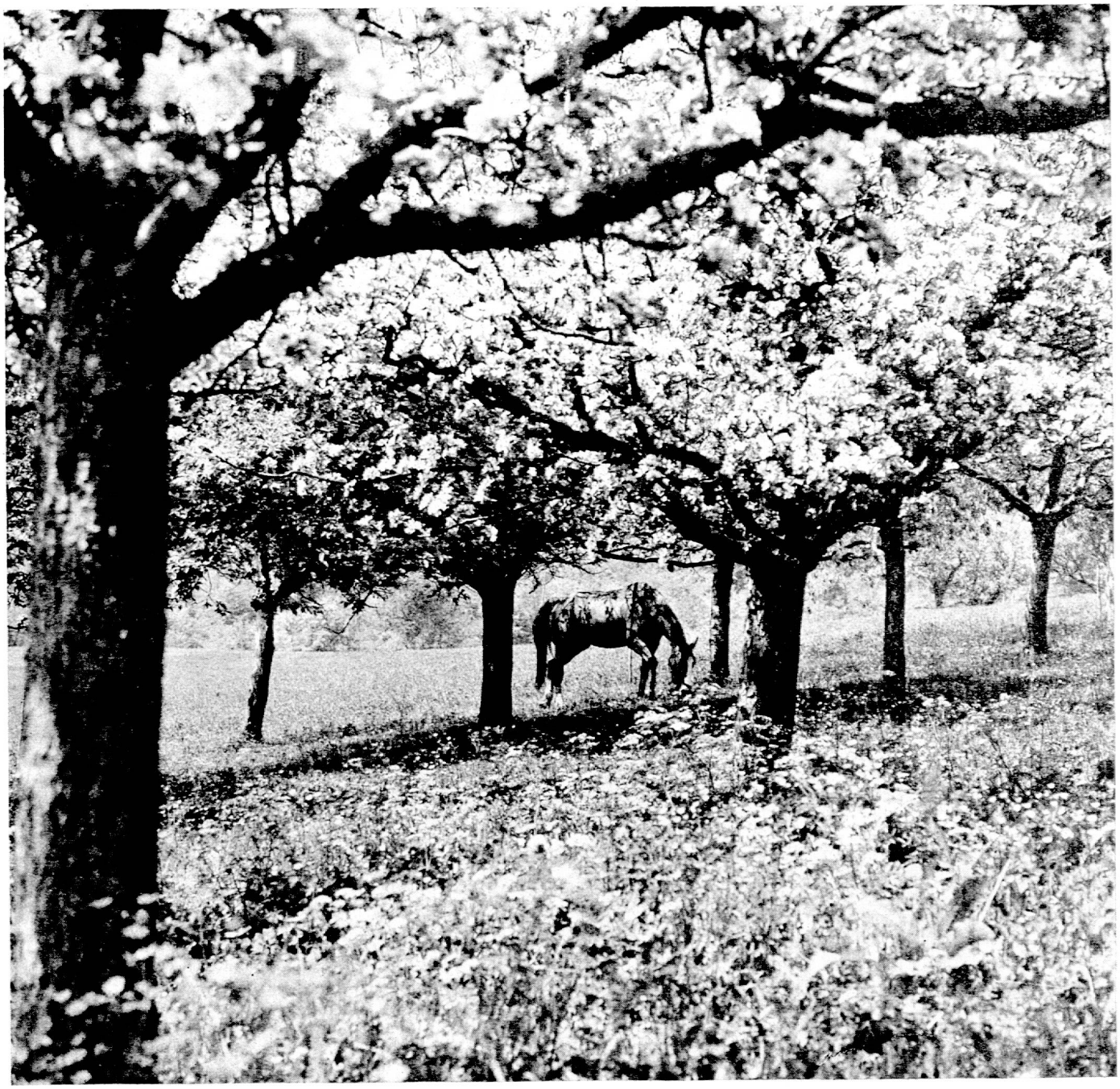

« Consultation deuxième langue, voir page 349 »

Photo Doris Vogt

perrot audio-visuel

5, rue Neuve 2501 Bienne Tél. 032 22 76 31

Beseler Vu-Graph Century 612

Surface de travail 25 × 25 cm.
Objectif grand angle 327 mm.
Lampe halogène 650 watts.
Mise au point par bouton de commande au boîtier.

Prix écoles

	1-4 app.	5-9 app.
Vu-Graph Century 612 avec lampe et câble	1015.—	981.—
Porte-rouleau et rouleau d'acétate	68.—	65.—
Filtre antiréflexes	40.—	38.—

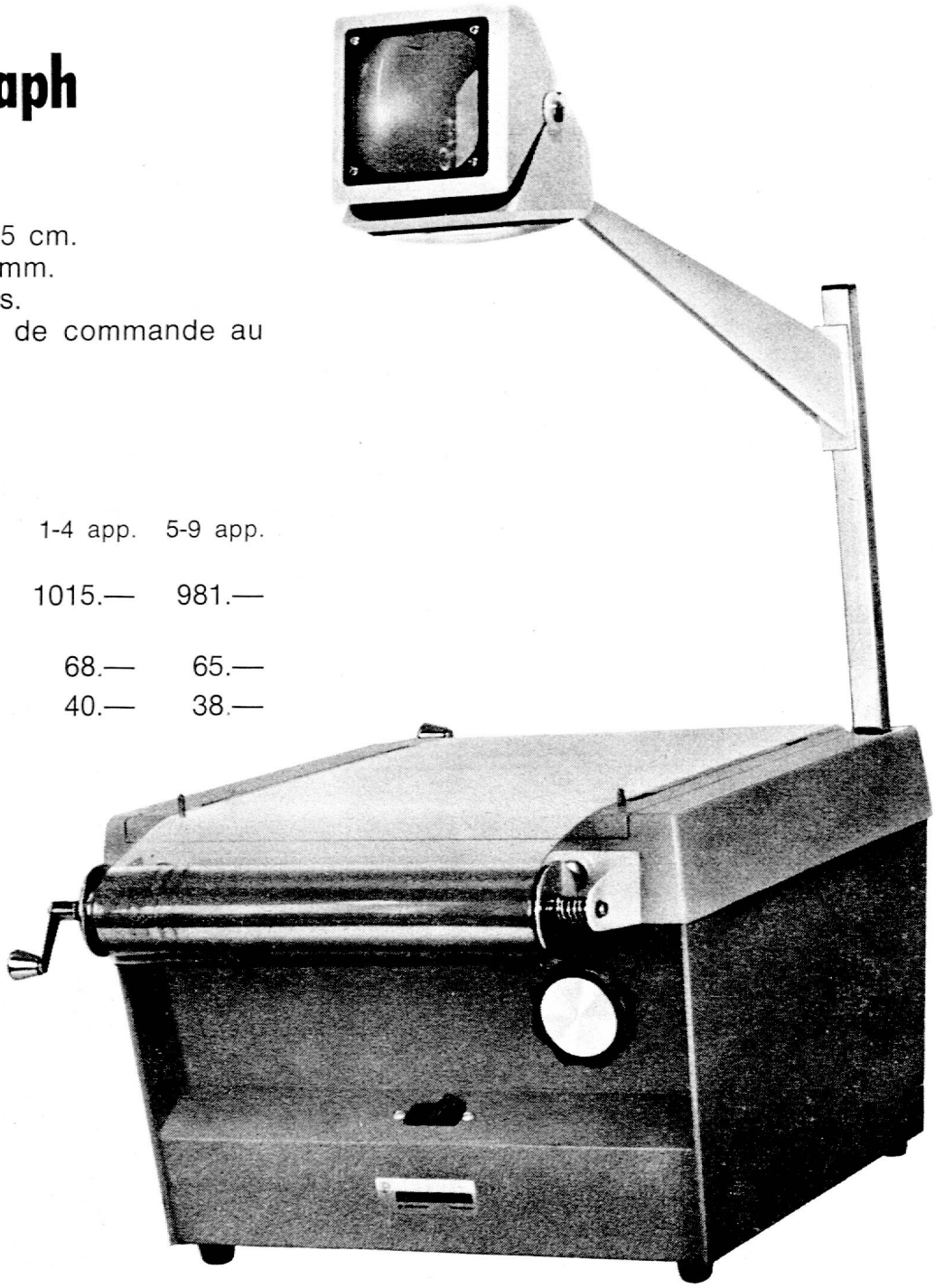

BON

à envoyer à

Perrot SA
Case postale
2501 Bienne

☐ Je désire une démonstration du Century après contact téléphonique.

☐ Je désire une documentation du Century.

☐ Je désire un catalogue de transparents pour rétros.

☐ Je désire des prospectus ☐ d'autres rétroprojecteurs, ☐ projecteurs ciné, ☐ projecteurs dia, ☐ épiscopes, ☐ écrans de projections, ☐ _____

Adresse _____ No tél. _____

CONGRES S.P.R. 1974

L'ECOLE : PERSPECTIVES NOUVELLES

Reconduction — stagnation — évolution — révolution — réforme ?

Pourquoi des perspectives nouvelles ?

Pour qui ? Les enseignants, les élèves futurs citoyens du XXIe siècle, l'économie, la société en général ?

Comment y parvenir ?

Enfin, est-il utile, nécessaire, au contraire inopportun voire contre-indiqué d'envisager des perspectives nouvelles ?

Au cours de discussions animées, riches en échanges de vues, la commission Congrès SPR s'est rapidement rendu compte que toutes ces questions étaient étroitement liées à celle de savoir comment les enseignants eux-mêmes se situaient par rapport à l'école, au besoin, qu'il faudrait les aider à se situer. Car il y a :

— *Les bons exécutants « attentistes » qui, se laissant porter par le courant, attendent que les choses changent d'elles-mêmes tout en continuant à effectuer correctement leur travail quotidien ;*

— *Les reconducteurs consciencieux qui, accomplissant une tâche pour laquelle ils ont été formés dans un certain sens il y a 5, 10 ou 20 ans, tiennent l'école pour définitivement mise en place ; les continuateurs de systèmes scolaires dont, pourtant, ils connaissent les imperfections (les « il faut bien des vendeuses, des manœuvres, etc. ») ;*

— *Les mal à l'aise, inquiets de voir que l'école stationne, décroche par rapport au monde contemporain et se laisse distancer par la réalité quotidienne ; ceux qui voudraient corriger la trajectoire, intervenir dans le processus de reproduction aveugle ;*

— *Ceux qui, refusant tout ce qui à leurs yeux pourrait avoir couleur de compromission, rêvent d'une éducation, d'un enseignement qui rejetteraient totalement l'école en tant qu'institution établie, au risque de pénaliser ceux-là mêmes de leurs élèves qu'ils voudraient porter en avant ;*

— *Les idéalistes, les porteurs de messages, les béats de l'institution scolaire (« ça va pas si mal que ça »), les ras-le-bol, etc.*

— *Ceux qui pensent que, sans faire du neuf avec du vieux, on peut s'appuyer sur des expériences récentes et contrôlables pour vouloir une école nouvelle, contemporaine, branchée sur le réel, mais non pas inféodée à des courants, des idéologies, des modes ou des vogues souvent sporadiques ou éphémères.*

Première réflexion

Collègues romands, où vous situez-vous ?

Prendre conscience de la position actuelle de l'école et des enseignants romands, prendre conscience que les problèmes —esquivés ou regardés en face — existent, telle a été une des premières démarches de la Commission Congrès 74.

Sensibiliser, c'est la première étape à franchir pour que lors du *33e congrès SPR des 8 et 9 novembre prochains à Genève,* tous les enseignants de Suisse Romande puissent en toute connaissance de cause, se prononcer sur les thèses du rapport *« Ecole, perspectives nouvelles ».*

Sommaire

CONGRÈS SPR 1974 347
COMITÉ CENTRAL
Séance du 27 avril 1974 348
Consultation langue II 349
Rapport de la commission des statuts SPR 349
Education permanente 351
In Memoriam 351
Centre international du Sonnenberg 351
EN SUISSE ROMANDE, AU CINÉMA 352
VAUD
Congrès SPV 353
Congé pour le congrès 354
Transport d'écoliers et sécurité 354
Maîtresses enfantines 354
AVEPS 354
Postes au concours 354
Présentation des cheminées d'école active 355
Service du personnel 355
Loi sur la caisse de pension 366
DOSSIER « JEUNESSE ET ÉCONOMIE »
Pays riches — Pays pauvres 359
GENÈVE
Activités du comité en mars et avril 369
Grande fête de la jeunesse à Vernier 369
Rectification 369
L'Institut de rythmique Jaques-Dalcroze 370
NEUCHÂTEL
Comité central 370
Section de Neuchâtel 371
JURA
L'assemblée des délégués de la SEB 371
M. Paul Simon, secrétaire adjoint à la SEB 372
Consultation langue II 372
M. Jean-Pierre Grosjean 373
Succès universitaire 373
Exposition 373
FRIBOURG
En prévision de la rentrée scolaire de l'automne 374
La SPF et les comités régionaux 374
Nos écoles enfantines 375
Les assises du corps enseignant et des autorités de la Gruyère 375
DIVERS
Service de placement SPR 375

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35.—

Comité central

Comité central SPR

Séance du 27 avril 1974

Genève reçoit les membres du comité central SPR dès le matin pour une de ces nouvelles séances-fleuves consacrée toute entière aux nombreux problèmes romands.

En fin d'après-midi, les délégués ont l'occasion de découvrir le village de Thônex, siège maintenant désigné de notre prochain congrès.

Comme de coutume, c'est Jean-Jacques Maspéro qui préside cette séance de notre exécutif.

Congrès SPR 1974

Il aura lieu les 8 et 9 novembre 1974 (vendredi et samedi) en la salle communale de Thônex. Le comité d'organisation a prévu finalement un déroulement sur deux jours seulement pour des questions d'efficacité et de finances. Le programme, encore indicatif, sera le suivant :

Vendredi : assemblée des délégués SPR dès 10 heures, repas léger et séance de relevé l'après-midi. Dès 16 heures, vernissage et l'exposition «L'enseignant-artiste» et vin d'honneur.

Samedi : ouverture du Congrès à 10 heures, repas rapide et séance de relevé l'après-midi. Conclusion aux environs de 17 heures. Dès ce moment, soirée non-stop avec buffet froid et bal.

A ce propos, le comité d'organisation lance un appel à tous les enseignants romands susceptibles de présenter des productions pour animer la soirée ! Toute proposition peut être faite aux divers comités cantonaux ou directement à Rodolphe Grob, route de Mategnin 33, Meyrin/Genève.

Quant au rapport, « L'Ecole, perspectives nouvelles », sa rédaction va bon train. Vous en trouverez d'ailleurs quelques extraits dans le présent numéro. Son impression sera assurée sous peu par l'Imprimerie Corbaz.

D'autres précisions vous seront progressivement apportées au fur et à mesure que les diverses modalités d'organisation seront définies.

Assemblée des délégués

Elle aura lieu à Lausanne le samedi 8 juin 1974. Outre l'étude des nouveaux statuts (voir à ce propos le rapport de la commission ad hoc publié dans ce numéro) elle se prononcera sur les comptes 1973. André Rochat les commente d'ailleurs rapidement à l'intention des membres du CC.

Guilde de documentation : exercice très positif, comme d'habitude. Ainsi le fond de la Guilde est en augmentation de quelque 25 000 francs.

« Educateur » : le déficit prévu se réalise partiellement (15 000 francs). Les mesures prises lors de la dernière AD se révèlent donc pleinement justifiées. Les frais d'impression et de clichage représentent les plus grosses augmentations du coût de notre journal. Toutefois, le capital de ce compte éponge sans difficultés ce déficit.

Caisses SPR : les quatre comptes qui constituent ce poste sont bénéficiaires malgré une augmentation non négligeable des activités de notre association.

André Rochat conclut en soulignant que la situation financière est saine mais qu'il convient de rester très attentif à l'évolution. Les augmentations de cotisations survenues à la dernière AD ne constituent pas un luxe.

Le comité central remercie notre collègue caissier de son excellent travail.

Affiliation à un groupe plus vaste

Lors de la dernière assemblée des délégués, proposition avait été faite de reprendre l'étude de ce problème. Il appartient donc au comité central de se repencher sur ce vaste problème.

Pour mémoire rappelons les faits suivants, surtout à l'intention de nos nouveaux collègues :

Lors de la législature précédente, une commission dite des « structures » avaient été nommée et son mandat consistait précisément à étudier les différents aspects du contexte dans lequel notre association évoluait, quelles étaient ses perspectives, dans quelle mesure elle devait faire un effort de restructuration. Une part de ses conclusions a trouvé un aboutissement dans les travaux de la commission « statuts » dont les délégués prendront connaissance le 8 juin prochain. En outre, elle recommandait l'affiliation à un groupe plus vaste, notamment l'Union syndicale suisse. A l'époque, l'assemblée des délégués avait estimé qu'un telle affiliation était prématurée sans toutefois classer définitivement la question.

Depuis, la situation a évolué. Nos collègues fribourgeois et valaisans nous ont rejoints, certaines idées progressent, Neu-

châtel a renoncé à son affiliation à la VPOD et cela en tant que section.

Ces divers éléments font l'objet d'un vaste débat au sein de notre exécutif. Les diverses implications de notre affiliation à un groupe plus vaste sont envisagées. Le moins que l'on puisse dire c'est que les propositions des uns et des autres ne font pas l'unanimité.

Dès lors, le comité central, vu la complexité des problèmes évoqués et la nécessité d'informer et de consulter largement l'ensemble de nos membres avant qu'une quelconque décision puisse être envisagée, décide de proposer à l'assemblée des délégués la constitution d'une commission. Son mandat sera défini pour le 8 juin prochain.

Langue II

Notre délégué à la commission romande langue II appelée aussi commission Basset du nom de son président informe le comité central de l'état des travaux. Rappelons que cette commission est chargée d'étudier les propositions contenues dans le rapport Gilliard et de faire des propositions pratiques d'application. Relevons les points essentiels de ses travaux :

— recommandation aux cantons d'introduire la deuxième langue (allemand) dès l'automne 1976 au niveau 4 ;
— avec l'une des méthodes, le recyclage des maîtres ne devrait pas dépasser quinze jours.

Le rapport définitif de la commission devrait sortir dans le courant de l'été.

Le comité central, après une longue discussion, en arrive aux conclusions suivantes :

1. Il s'inquiète de la rapidité avec laquelle on recommande l'introduction de l'allemand et craint notamment la surcharge du corps enseignant sur le plan des recyclages.
2. Il estime précisément que ce recyclage doit être parfait et doute que quinze jours soient suffisants.
3. **Une enquête est lancée dans le présent numéro.**

Document B, CIRCE I

Après la décision du dernier comité central du 9 mars 1974 (voir «Educateur» N° 12/74 p. 247), un terrain d'entente a pu être trouvé en ce qui concerne les appuis pédagogiques en activités créatrices, éducation musicale et gymnastique. Ces appuis ne pourront être que proposés au corps enseignant et non pas imposés.

La prochaine séance du comité central aura lieu le samedi 15 juin 1974. *F. B.*

Consultation langue II

Information

Si les expériences et les études actuellement en cours sont positives, tous les instituteurs romands devront dans un proche avenir enseigner l'allemand à raison d'une séance quotidienne (vraisemblablement 20 minutes) dès le degré 3 ou 4.

Cela ne sera possible qu'en diminuant le temps consacré aux autres branches à moins que l'on allonge la durée de l'horaire scolaire.

Tous les enseignants de Suisse romande sont donc concernés et nous estimons nécessaire de connaître leur opinion sur les points suivants. (Certaines de ces questions vous paraîtront peut-être inopportunes ; elles nous ont été dictées par notre souci de connaître votre point de vue sur tous les aspects du problème.)

Nous vous serions très reconnaissants d'envoyer vos réponses à l'aide de ce bulletin au comité de votre section cantonale.

DÉLAI DE RÉPONSE : 20 MAI 1974

SPF : M. Robert Loup, 2, ch. Breitfeld, 1722 Bourguillon.

SPG : M. R. Grob, 33, route de Mategnin, 1217 Meyrin.

SPJ : M. Pierre Ielmi, Les Longues Royes, 2854 Bassecourt.

SPN : M. G. Bouquet, 2115 Buttes.

SPVal : Mlle J. Briguet, 1, rue du Manoir, 3960 Sierre.

SPV : Secrétariat de la SPV, 2, ch. des Allinges, 1006 Lausanne.

Questionnaire

1. **Entrée en matière sur le fond :** l'école primaire doit-elle assumer cette nouvelle responsabilité ? OUI - NON

2. Il est prévu de recourir aux instituteurs pour assumer ce nouvel enseignement. Estimeriez-vous préférable de faire plutôt appel à des spécialistes ?
OUI - NON

3. **Formation du corps enseignant :** Estimez-vous qu'il faille parler couramment une langue pour l'enseigner quel que soit le niveau d'enseignement ou la méthode utilisée ? OUI - NON

— Seriez-vous disposé à faire un stage dans un pays germanophone aux frais de l'Etat ? OUI - NON

Durée : 2 semaines - 1 mois - 6 semaines - 2 mois.

— A combien de semaines estimez-vous la formation initiale nécessaire pour une personne ayant suivi un programme d'allemand durant ses études secondaires. Contenu approximatif de ces cours : linguistique 10 %, diction 30 %, pratique 30 %, méthodologie 30 %.
Durée : 1 semaine - 2 semaines - 3 semaines - 4 semaines - davantage.

— Etes-vous prêt à consentir cet effort : en dehors de l'horaire scolaire ? durant l'horaire scolaire ?

Répondre par oui ou non et souligner la réponse qui convient, svp.

Rapport de la Commission des statuts SPR

Dans le numéro 12 de l'« Educateur » paraissaient les projets des nouveaux statuts de la SPR. Le rapport ci-dessous aurait dû figurer en tête de ce document.

Nous vous en conseillons vivement la lecture car il permet de mieux situer le contexte dans lequel ont été élaborés ces statuts.

Pour la commission des statuts :
J.-P. Buri.

Origine de la commission

Onze ans seulement se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur des statuts actuels de la SPR. Il peut, dès lors, paraître singulier qu'on procède déjà à une révision générale de dispositions relativement récentes. Pourtant, tous ceux qui ont suivi avec quelque attention l'évolution survenue au cours de cette dernière décennie ne s'en étonneront pas.

En effet, ils savent qu'un des principaux soucis de nos organes dirigeants, depuis quelques années, a été, précisément, de réorganiser notre SPR en vue d'accroître son efficacité. Ils se souviennent

qu'une commission fut crée à cet effet et dénommée fort justement « Commission des structures ». Après deux ans de travail, celle-ci était en mesure de présenter le fruit de ses recherches dans un rapport remarquable qui eut l'approbation du comité central.

Il s'agissait, en fait, d'importantes réformes de structures. Soumises à l'Assemblée générale du 6 novembre 1971, certaines d'entre elles furent acceptées à la quasi-unanimité. A la suite de ces décisions, une révision générale des statuts s'imposait ; c'est ainsi que naquit la Commission des statuts qui a, en cette fin d'année 1973, l'honneur de communiquer son rapport au Comité central de la SPR.

Sa composition

Constituée le 27 septembre 1972, à Lausanne, sous la présidence de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, la commission comprend sept membres qui sont, dans l'ordre alphabétique :

MM. Louis Barbey, président, SPF ; Pierre Bernhard, SPG ; Roland Beuchat, SPJ ; Georges Bobillier, délégué du CC, SPR ; Jean-Pierre Buri, SPN ; Gaston Cardinaux, secrétaire, SPV ; Pierre Fellay, SPVal.

Il est intéressant de relever que le délégué du CC, Georges Bobillier, avait présidé brillamment la Commission des structures aux travaux de laquelle avaient également participé Roland Beuchat, en tant que membre, et Louis Barbey, comme observateur délégué par l'Association du corps enseignant primaire fribourgeois. La continuité entre deux commissions, dont il n'est pas besoin de souligner les analogies quant à leur mission, était ainsi assurée.

Son mandat

Sommairement défini, celui-ci consiste à adapter les statuts de la SPR aux nouvelles structures. Mais peut-être n'est-il pas inutile d'en reproduire ici le texte intégral. Le voici :

Considérant

1. La position prise par l'AD à propos du rapport de la commission des structures, c'est-à-dire son refus d'une affiliation immédiate à l'USS et son acceptation du principe de l'engagement d'un secrétaire permanent ;
2. Les propositions de réforme de fonctionnement et de structures de la Commission précitée ; propositions au sujet desquelles l'AD ne s'est pas prononcée, préférant avoir en mains les textes précis ;
3. Les résultats de l'enquête menée par la commission des congrès ; le comité central de la SPR donne le mandat suivant :

1. La commission se prononce au sujet du maintien éventuel de certains articles des anciens statuts ;
2. Rédige des propositions d'articles nouveaux permettant à l'AD de se déterminer de manière précise ;
3. Tient compte du règlement du Congrès en relation avec la commission du Congrès ;
4. Etablit un cahier des charges du secrétaire permanent.

La commission devra rendre compte de ses travaux en automne 1973.

Remarques : Sur notre proposition et avec l'accord du président de la SPR, au point 2, **des** remplace plusieurs ; au point 3, **tient compte** remplace propose ; au point 4, la tâche d'établir le cahier des charges en question devrait être confiée à une commission spéciale.

En cours de travaux, le mandat confié à la commission s'étendit à la révision des règlements existants et à l'élaboration de deux nouveaux règlements concernant le Congrès et l'Assemblée des délégués.

Principales modifications envisagées

Conformément au mandat qu'elle a reçu, la Commission a basé ses travaux de révision sur les conclusions et recommandations du rapport établi par la Commission des structures.

Nous pensons qu'il est utile de rappeler que l'Assemblée des délégués a déjà pris position au sujet d'une réforme très importante dans l'organisation de la SPR en acceptant **le principe de la création d'un secrétariat général (permanent)** dans l'intention d'augmenter l'efficacité de la SPR en déchargeant le comité central de tâches administratives toujours plus lourdes.

Malheureusement, comme devait nous en informer ce dernier, dans sa lettre du 4 octobre 1973, la situation financière de la SPR ne permet pas, dans l'état actuel des choses, l'engagement d'un secrétaire général. Certaines de nos sociétés affiliées ont atteint ce qu'elles considèrent comme un plafond en ce qui concerne les cotisations que doivent verser leurs membres. Quant à nous, nous sommes persuadés que, dans un avenir assez proche, ce problème finira par être résolu.

De toute façon, il n'était pas question pour la commission d'abandonner le principe du secrétariat permanent qu'elle considère comme un des éléments essentiels des nouvelles structures de la SPR. Aussi, plutôt que de rayer purement et simplement de son projet les articles ayant trait au secrétariat permanent qui, tôt ou tard doit être réalisé, a-t-elle jugé préférable d'y introduire **des dispositions transitoires** pour ces articles dont l'entrée en vigueur n'interviendra ainsi que lorsque les circonstances le permettront.

Nous sommes reconnaissants au Comité central d'avoir compris notre position et donné son accord à cette manière de voir.

La Commission a également fait sienne la proposition de la Commission des structures **d'abandonner la formule du « canton Vorort » ou Société directrice au profit d'une représentation à part égale au sein du CC de toutes les sociétés affiliées.** Les articles concernant l'organe exécutif de la SPR ont été modifiés dans ce sens, sous réserve d'approbation, bien entendu.

Il va sans dire que l'introduction de ces deux réformes dans l'organisation de la SPR entraîne un nombre considérable de modifications des statuts, modifications que nous n'avons pas jugé utile d'énumérer ici.

En effet, la commission a voué tous ses soins à la mise à jour du projet afin de rendre sa lecture aisée et de faciliter son étude, soit par les références aux statuts actuels, soit par une présentation faisant apparaître nettement les innovations et modifications apportées.

Dans le même but, nous joignons à notre rapport des commentaires aussi succincts que possible concernant les changements qui nous ont paru les plus importants.

Règlements

Quant aux règlements, ils ont été provisoirement révisés. Un projet définitif, en ce qui les concerne, ne pourra être établi que lorsque seront connus les amendements proposés par l'Assemblée des délégués au sujet de la révision des statuts.

Conclusions

Arrivés au terme de nos travaux, nous avons le sentiments d'avoir été fidèles au mandat qui nous a été confié. Certes, notre tâche a été plus modeste, moins excitante pour l'esprit que ne le fut celle de nos collègues de la Commission des structures qui nous ont précédés dans ce travail de réorganisation. S'ils furent, eux, les architectes d'une œuvre de rénovation, nous avons essayé, quant à nous, de réaliser leurs plans en artisans consciencieux. Puissions-nous y avoir réussi.

Décembre 1973.

Au nom de la Commission
Le président :
L. Barbey.

Education permanente

Le remplacement des instituteurs

Le remplacement des instituteurs libérés pour suivre leur éducation permanente reste un problème difficile à résoudre et risque d'être un obstacle à l'introduction de celle-ci. C'est pourquoi nous avons tenté de trouver des solutions à ce problème. Ces solutions peuvent être réalisables à court terme et c'est pourquoi nous les préconisons.

Principes fondamentaux

1. Le perfectionnement des enseignants est pris sur le temps d'école.
2. Les élèves ne seront pas mis en congé durant ces périodes, dans toute la mesure du possible.

Remplacements de courte durée, souvent répétés

1. Le maître doit pouvoir chercher lui-même son remplaçant et le proposer à l'autorité scolaire compétente. En effet, l'expérience a démontré que cette pratique :

   a) facilite le recrutement par des contacts directs ;

   b) permet une collaboration plus étroite avant, pendant et après le remplacement ;

   c) assure une meilleure continuité de l'enseignement par le fait que la même personne effectue les remplacements successifs.
2. Lorsque l'enseignant est dans l'impossibilité de trouver son remplaçant, il s'adresse à l'**autorité scolaire compétente.**
3. **Critères de choix :** toutes personnes jugées qualifiées.
4. Les solutions ci-dessus ne couvrent pas tous les besoins, **d'autres** doivent être envisagées pour autant que l'enseignement ne soit pas prétérité.

Remplacement de longue durée

1. D'entente avec les services communaux ou cantonaux compétents, le maître doit également pouvoir chercher lui-même son remplaçant et le leur proposer.
2. S'il ne le trouve pas, il s'adresse à l'autorité compétente.
3. **Critères de choix :** toutes personnes jugées qualifiées.

Commission EP/SPR.

In Memoriam

Il y a trente ans ce mois que nous quittait l'un des meilleurs d'entre nous, Albert Rudhardt.

Rédacteur de l'« Educateur », poète auteur de cette « Nique à Satan » mise en musique avec tant d'humour par Frank Martin, musicien lui-même quand, s'accompagnant de sa guitare, il chantait de sa belle voix grave à la Carco des chansons de toile et de maumariées, ami fidèle, cœur enthousiaste et généreux, tel il fut aux yeux de ceux — hélas ! de plus en plus rares — qui le connurent et lui gardent un souvenir merveilleur et reconnaissant.

A. C.

Centre international du Sonnenberg

Du 7 au 16 avril 1974 s'est tenue au Sonnenberg la session commémorative qui a marqué le 25e anniversaire de cette institution.

Née au lendemain de la dernière guerre mondiale, l'Association du Sonnenberg a réuni dès 1949 des enseignants de plusieurs pays, décidés à créer un climat de confiance et de compréhension, qui contribue à éviter le retour d'une conflagration meurtrière. Enseignants poursuivis pour leur opposition au national-socialisme, rescapés des camps de concentration, pédagogues de tous degrés, tels étaient les délégués de 17 nations réunis pour cette rencontre que présidait M. Joachim Raffert.

Délégué par l'Association suisse des Amis du Sonnenberg, j'ai eu le plaisir de saluer le fondateur M. Walter Schulze, animateur infatigable qui depuis les premières heures s'est voué à ces contacts internationaux. M. Walter Roy (Angleterre) président de l'Association, a eu d'aimables paroles pour le groupement suisse, qu'il visitera cet été à l'occasion de la Semaine pédagogique internationale de Trogen.

Mais cette 1365e session n'allait pas se contenter d'évoquer le passé et se réjouir de l'activité des sections nationales : sous le titre « Entre hier et demain », divers orateurs de marque ont analysé les facteurs d'agressivité dans une Europe en pleine évolution. L'exposé du Dr Bloch (Kiel), intitulé « Wissenzuwachs und Verhaltendefizit », donna lieu à de larges débats. Comme c'est la coutume au Sonnenberg, les exposés font l'objet de discussions de groupes, puis une séance de synthèse apporte les réactions des participants. Les délégués français ont pu répéter après Montaigne que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme », et qu'une humanité incapable de maîtriser la croissance technique aura bien de la peine à intégrer sa jeunesse dans une société résolument décidée à construire un monde de paix et de compréhension.

Les enseignants étaient directement concernés par l'exposé du professeur Dr Horst Ruprecht (Hanovre) : « Lernen wozu ? ». Remontant aux déclarations de Rousseau dans le « Contrat social » et dans l'« Emile », ainsi qu'aux travaux de Kant et de Humboldt, le psychologue a analysé cette longue recherche d'émancipation de l'intelligence. Mais l'histoire de la pédagogie montre aussi que certains systèmes scolaires autoritaires n'ont guère contribué à la compréhension d'autrui et à la libération des esprits. Pour le professeur Ruprecht, une éducation valable devrait développer la créativité et préparer les futurs citoyens à la tolérance et aux responsabilités.

Mais le Dr Wakter Sadleder (Vienne) estime que l'enseignement de l'économie et de l'histoire du travail est également indispensable. Une paix durable doit reposer aussi sur une répartition équitable des ressources du globe. Il est hors de doute que les tensions résultant des inégalités sociales nuisent à la cause de la paix.

Cette 1365e session allait connaître encore des heures exaltantes : une délégation du gouvernement dirigée par le chancelier Egon Bahr vint rendre hommage aux animateurs du Centre du Sonnenberg, avec une mention spéciale à Walter Schulze, qui s'est consacré pendant ce quart de siècle à l'œuvre de sa vie. Depuis sa fondation, le Sonnenberg a accueilli des milliers de participants, qui ont porté au loin non seulement le désir d'un monde de paix, mais qui ont analysé, avec l'aide des sociologues, des psychologues et des penseurs, les méthodes propres à promouvoir le sens de la justice et la collaboration.

Le chancelier Egon Bahr a affirmé sa confiance en des peuples ouverts à la voix de la raison, conscients de l'inanité des luttes fratricides et des orgueils nationalistes. Optimiste, conclut le chancelier, mais réaliste surtout. Au-dessus des idéologies, il y a des peuples épris de vie laborieuse et de sécurité sociale, dans un esprit fraternel que le Centre du Sonnenberg s'est attaché à développer. Allocution d'une haute tenue, qui fut suivie d'un échange de vues captivant.

Les animateurs du Sonnenberg seraient heureux de saluer de jeunes Romands, notamment aux sessions d'été dont les sujets sont : « Education et culture dans la société industrielle » (du 10 au 25 août). « Qualité de la vie et croissance économique » (26 août au 4 septembre). Conditions spéciales pour étudiants. Nous n'avons pas manqué de rappeler à nos amis allemands et étrangers notre session de Trogen du 20 au 27 juillet, sur le thème : « L'enfance et la télévision ».

A. P.

En Suisse romande, au cinéma

Les Chinois à Paris

de Jean Yanne, d'après un ouvrage de Robert Bauvais

L'envahisseur à l'œil bridé, il vient de l'Est. Des milliers de sauterelles déferlent sur les secteurs postaux 75, 91 et suivants : la région parisienne.

Une yannerie de plus. Ce n'est pas la brigade légère, c'est l'artillerie lourde, très lourde. Yanne charge, surcharge, il fait cible de n'importe qui, ou quoi :

— un chef de gouvernement en déconfiture déclare que la « situation est grave mais non désespérée » tandis que vrombrit déjà l'avion spécial qui mettra un océan entre ledit président et la France ;
— la Chine et ses mots d'ordre, son scoutisme à la mode ;
— l'imbécillité crasse, et irréversible, de tous les Français, qu'ils soient pro ou anti-occupants ;

Bref, il y en a pour toutes les couches de la population : du curé au ministre, de l'artiste au citoyen moyen.

Je ne comprends pas du tout pourquoi l'ambassade de Chine s'est crue obligée d'élever une protestation au moment de la sortie du film : c'est faire beaucoup d'honneur à Jean Yanne et lui offrir, gratis pro Mao, une publicité toute cuite : Yanne ne s'est pas fait faute de le relever dans différentes interviews : « Vomissez sur mon film tant que vous voudrez, votre réclame ne me coûte rien, au contraire ; passez la monnaie, j'encaisse. »

Car, on s'en doutait depuis ses deux derniers films au moins, Yanne vend du cinéma (en apparence en tout cas) parce qu'il a su agencer ce supermarché-là ; il a un talent de camelot incontestable ; il vendrait tout aussi bien des bretelles ou de la morue. L'avantage de cette dernière hypothèse, c'est qu'on reconnaîtrait la marchandise à l'odeur !

Ce qui me gêne un peu, c'est le dédain, le mépris distant avec lesquels J.Y. (les grands ne les appelle-t-on pas par leurs initiales ?) traite la totalité de ses contemporains. L'historien (de bazar) vous l'assène : tous les Français sont des crétins (j'édulcore, bien évidemment), uniquement capables de petites combines sans envergure ; des minus. Voyez comment en deux mois on vous fait des sinophiles convaincus récitant le petit livre rouge par cœur, défilant fleur au poing, comme d'autres débitent la loi de B.P. trois doigts en l'air !

Peuple de dégénérés, soumis, manœuvrables à souhait, parfaits singes bien dressés, dit J.Y. Une seule exception : MOI. Le super-cerveau, le brain magistral, qui ne se commet pas avec la masse imbécile, sinon pour en tirer profit. Ça fonctionne là-dedans, et le tiroir-caisse aussi. Je vous offre en prime mon demi-sourire dédaigneux et vain, mon allure dégagée de bonhomme à l'aise partout, moi, dernier représentant d'une race supérieure.

Ce superman du business qui sort de l'écran pour se présenter lui-même en grand branle-bas de train spécial et autres guignoleries grotesques, a évidemment quelque raison de se trouver renforcé dans sa morgue. Le seul non-c.., c'est lui.

Ce qui m'inquiète davantage, c'est qu'en dessous, ou en marge, de la grosse cavalerie, je ne peux m'empêcher de voir poindre un ton déplaisant qui va beaucoup plus loin que la simple bouffonnerie. Jean Yanne plante dans le crâne de ses fans que rien ne vaut le système D, la combine, le pragmatisme le plus total et le plus immoral. A condition qu'on en ait l'étoffe. Dans le cas contraire, c'est-à-dire celui de la majorité des individus, on s'écrase et on marche. On le voit: peu d'élus; en l'occurrence un seul : lui. Dans son dernier film, Yanne avait pris le modeste nom de « Lepape » ; ici il devient « Regis », le roi. Il y a fort à parier que sur son prochain produit on trouvera la marque « Cesar, Imperator », ou « Dieu lui-même », si c'est monnayable...

Quelques trouvailles tout de même : les taxis parisiens remplacés par des pousse-pousse, le téléphone-sémaphore, la Carmen de Bizet revue et corrigée par l'Opéra de Pékin et devenant Carmeng, quelques reparties pas trop plombées ; n'oublions pas que le film est tiré d'un livre de Robert Bauvais (ou Mauvais ?).

Pour le reste, ce n'est que grosses « Bierfest » avec énormes bourrelets d'écume dégoutinante, épaisse bastringue.

Navrée, big boss, je préfère un pot de beaujolais ou un pichet de gigondas. Question de couleur, probablement !

Nada

De Claude Chabrol
Tiré du livre de Jean-Patrick Manchette

(Première précaution : se sortir du cirquo-rama cité ci-dessus.)

Un groupe de desperados gauchistes, anarchistes ou autres, peu importe, décident l'enlèvement de l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris. Action gratuite, car ils n'entendent, par là, que démontrer leur impuissance à mettre en marche un processus capable de réveiller les anesthésiés du jeu du contentement. Provoquer une dernière fois.

Deux plans dans ce film : d'une part l'action désespérée mais consciente de gens qui ne voient d'issue, de renouvellement, de régénérescence que dans la révolution ou la mort. Or, faire la révolution quand on n'en possède pas les moyens (argent, pouvoir, moyens d'interventions et d'information) c'est comme les palmiers au Groenland : pas faciles à faire germer. Alors, que hacer ? Nada ?

Le commando Nada court au suicide volontaire, c'est sa manière ultime et sanglante (mais finalement inopérante étant donné, d'une part, la distorsion, d'autre part, l'exploitation dont fera preuve l'Etat dans la presentation des événements) de hurler sa désespérance.

Autre plan (et là on peut supposer que certain ministre a dû s'en ronger les intérieurs !) le règlement de comptes, de rancunes, les jalousies et autres rancœurs entre les différentes polices parallèles. Luttes intestines, impitoyables, tous les coups sont permis, c'est à qui transgressera le plus les règles du jeu ; renseignements généraux, police officielle, sécurité intérieure, indicateurs de tout poil ; Claude Chabrol brocarde gaillardement les agissements bien connus — sinon sanctionnés officiellement— de tous les concurrents, lesquels videront leurs querelles de ministère, leur bile et leur mitraillettes sur le commando « Nada ». Ponce-Pilate, pas mort, aura bien téléguidé son action d'épuration. D'une pierre, plusieurs coups...

Chabrol peut se permettre ce genre de dynamitage, il a la manière ; il envoie l'acide sulfurique avec une certaine élégance. Comme souvent dans ses films, il laisse le spectateur juger du bien-fondé de l'entreprise, des moyens choisis. Amer, incisif, subversif mais humoriste aussi, il secoue son monde. Impossible en sortant de là de ne pas se poser une multitude de questions (et rien à voir avec les gens cité dans le film de Yanne, pourtant plus dangereux à mon sens parce que lascif et pseudo-rassurant).

Qu'on accepte ou non la version soumise par Chabrol, qu'on prenne fait et cause pour l'une ou l'autre des parties, il est impossible de ne pas réagir. Un des protagonistes de Nada pose le problème : « Il n'y a qu'une solution : la révolution ou la mort. Or, la révolution n'est pas possible, reste la mort... ».

Et, me souffle Chabrol, si l'on essayait de modifier un des termes de l'alternative : La révolution ou ... ? A vous de trouver, je cherche aussi !

Entre le Paris (ou le pari ?) des Chi-

nois de Yanne et celui des desperados de Chabrol, le choix est vite fait !

Amarcord

De F. Fellini

Fellini n'est pas encore à Rome. Il regarde son adolescence dans le miroir un peu terni des années d'avant-guerre. Chronique qui va d'un printemps à l'autre, c'est la petite histoire, celle qu'on n'écrit pas et qui raconte la vie d'un bourg typiquement italien, la famiglia, la vitalité impétueuse, les cris, la minestrone. Fellini feuillette l'album de famille, il s'arrête sur des images en couleur sépia : la photo d'école, les farces de collégiens, les professeurs de collection, les colères du père, les bouffonneries du fascisme balbutiant mais déjà conquérant, la crise de folie de l'oncle, la noce, l'enterrement...

Moins incisif que dans Fellini Roma (encore faudrait-il comprendre le dialecte italien — le film est sous-titré), l'auteur sourit des affres du garçon joufflu et amoureux en secret, de la confession-confusion, du feu de joie annonçant le printemps ; plus un mystérieux motocycliste. Fellini ne dit rien, ne raconte rien d'autre, mais il a la manière, la manière Fellini, c'est tout de même une référence.

Amarcord...

Une soirée improvisée, entre anciennes connaissances, et qui commencerait par : « Je me rappelle, quand j'avais 17 ans, des pantalons golf et toi un col Claudine... ».

L'horloger de St-Paul

De Bertrand Tavernier

Pour son premier film, ce jeune réalisateur n'a pas craint de prendre le départ avec un double handicap : d'abord faire revivre à l'écran des personnages imaginés par Georges Simenon dans « L'horloger d'Everton », adapter, c'est-à-dire risquer de tomber complètement à côté de l'imagerie personnelle que peut se faire le lecteur.

Ensuite, transposer l'action d'Amérique en France, dans un contexte apparemment assez éloigné. Enfin servir en prime cette gageure : présenter une ville, sa ville : Lyon, comme on amènerait tout de go sa petite amie sans avoir prévenu la famille !

Et voilà, c'est réussi comme un bon pain ; levé à point et pas brûlé. Il est vrai qu'en matière de cuisine, les Lyonnais sont orfèvres et Bertrand Tavernier en a même fait un personnage, de cette cuisine, celle qui a la narine fine et les papilles délicates qui pour autant ne met pas les petits plats dans les grands.

Dans une ruelle près de l'église St-Paul, Michel Descombes, artisan horloger, vit paisiblement entre ses grosses pendules, ses montres et réveils, son échoppe et le logement qu'il partage avec son fils. De temps à autre il grimpe en haut d'un clocher campagnard et répare l'horloge, graisse les grands rouages ; le soir il retrouve quelques vrais copains, un bistrot où l'on boit le meilleur beaujolais de l'année ; on discute, on dispute en écoutant d'une oreille distraite ou agacée le verbiage politique de la radio ou de la télévision : nous sommes en période électorale (Tavernier n'avait sûrement pas prévu cette coïncidence !)

Brutalement, l'horloger plonge dans un monde ignoré : Bernard, son fils, n'est pas rentré ; il apprend par la police que le gosse est impliqué dans le meurtre d'un garde-chiourme d'usine, sorte de vigile chargé de faire règner l'ordre dans un atelier. Pourquoi, comment ce môme qu'il n'a pas vu grandir, a-t-il pu en arriver là ?

Comme un ours qui tenterait d'apprivoiser une tourterelle, Descombes cherche, butte, tourne en rond, essaie de comprendre. Son gosse ! Et il est en fuite. C'est qu'insensiblement, tout en continuant à vivre côte à côte, ils se sont perdus de vue. Repris, Bernard refusera de voir son père.

Le policier qui mène l'enquête (personnage qui n'existait pas dans le roman de Simenon) permet à Michel Descombes de réfléchir à haute voix. Il fait le chemin en sens inverse, veut savoir où le fil s'est rompu. On apprend aussi que les commissaires ont parfois, eux comme les autres, des conflits de parents à régler.

Parce qu'il refuse de faire passer son acte pour un crime passionnel, parce que son geste est avant tout politique mais qu'on refuse de le reconnaître, Bernard écopera de 20 ans de prison. Mais le père aura retrouvé son fils ; le fils parlera pour la première fois à son père à travers la grille du parloir de la prison.

Description nuancée, images bien cadrées, ce film est presque entièrement porté à bout de bras par l'extraordinaire Philippe Noiret dont l'interprétation est à la fois pudique et discrète, bouleversante mais jamais grandiloquente. A mon goût, ce genre de rôle lui convient mieux que celui que lui avait confié M. Ferreri dans « La Grande Bouffe ». Mention spéciale à Jean Rochefort en policier humanisé et un grand coup de chapeau à Bertrand Tavernier pour ce film qui lui a valu le prix Delluc décerné à un jeune réalisateur pour son premier film.

Enfin n'oublions pas la vedette constamment présente : le vieux Lyon, les pavés ronds et disjoints de la rue du Bœuf, les quais de la Saône, les petites rues du côté du Musée de Guignol, le pont de la Guille... Dédié à Jacques Prévert, ce film est une sorte d'hommage d'un fils cinéaste à un père poète ; ils sont de la même famille.

La Crécelle

Vaud

CONGRÈS
de la Société pédagogique vaudoise
Samedi 25 mai 1974
8 h. 30
Cinéma Métropole
Lausanne

Congé pour le Congrès

Extrait de la lettre du directeur de l'enseignement primaire, M. E. Basset, datée du 5 avril dernier :

« Il appartient aux enseignants qui veulent se rendre au Congrès de la SPV de présenter une demande de congé à l'autorité responsable (président de la commission scolaire ou directeur des écoles). Le Service de l'enseignement primaire donne un préavis favorable à la requête du CC SPV, mais ne peut empiéter sur les prérogatives des autorités communales. »

N'oubliez donc pas de présenter votre demande assez tôt.

N'oubliez pas non plus de vous munir, pour le Congrès, des « Educateurs » Nos 12 et 14 où figurent les différents rapports qui y seront discutés, de même que le projet de statuts de la SPR.

J. F.

Transports d'écoliers et sécurité

Le 4 mars dernier, une jeune élève de 12 ans est morte à Perroy, écrasée par le bus scolaire qu'elle allait prendre.

Bouleversé, le maître de la malheureuse a écrit au CC. J'extrais un bref passage de sa lettre :

« ... De temps à autre, quand je me rendais compte que mes élèves étaient un peu excités, j'allais surveiller l'arrivée du bus, pour ces grands élèves de 12 ans et plus. Aucune surveillance n'a été organisée dans le cercle scolaire et c'est affreux d'en être arrivé là pour s'apercevoir qu'il aurait fallu que l'un ou l'autre adulte ait été sur place. »

Et chez vous, collègues qui enseignez dans un regroupement scolaire, vos autorités ont-elles fait le nécessaire (emplacement protégé ad hoc, garde de police, etc.), ou attendent-elles l'« occasion » qui pourait les inciter à prendre des mesures de protection des enfants ?

Assurez-vous que l'on y a pensé, ou attirez l'attention de vos autorités sur ce problème.

J. F.

Maîtresses enfantines

COMMUNIQUÉ

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises tiendra son assemblée de printemps le mercredi 29 mai à 14 h. 30 au 1er étage du Château d'Ouchy.

La Présidente :
E. Girard

La Secrétaire :
I. Arn

AVEPS

Finale scolaire suisse de ski

Sörenberg, 18-19 mars 1974

Environ 400 skieurs et skieuses alpins + nordiques.

23 équipes cantonales en ski alpin.

Vaud : 1 équipe en ski alpin, 6e en slalom géant, 13e au classement général.

IMPRESSIONS

Participation

Elèves **très forts,** très jeunes. (Environ 20 coureurs « candidats équipe suisse ».)

Parcours impitoyable : 2 fois 50 portes en spécial.

Prévoir à l'avenir la meilleure équipe vaudoise de **licenciés.**

Organisation

Impeccable, bravo à nos collègues suisses alémaniques.

Vœu

Présenté aux organisateurs (conscients de cet état de chose) : prévoir éventuellement une catégorie non-licenciés.

IMPORTANT

L'AVEPS avait prévu une finale vaudoise (sélection). **Refusée par le Département.** Cause : impossibilité d'accorder un demi-jour de congé.

Situation chez nos voisins

Tous les collègues questionnés ont organisé des sélections cantonales.

Exemples

Zurich : 40 équipes - un jour de compétition - Fr. 6000.— de crédit du canton. Tous les cantons couvrent les frais de leurs équipes. (Cars à disposition, minibus, etc., logement et pension des accompagnants, frais d'abonnements.)

Vaud : frais couverts par l'AVEPS et subsides de Château-d'Œx pour ses participants. Merci à Château-d'Œx !

Postes au concours

En vertu de l'article 97 de la loi sur l'instruction publique et l'enseignement ménager postscolaire, Mmes les institutrices et MM. les instituteurs sont informés qu'ils doivent faire acte de candidature auprès du **DÉPARTEMENT.** Ils adresseront pour **chacune des places** qu'ils postulent **UNE LETTRE** dans laquelle ils indiqueront notamment leurs **nom, prénom, année de naissance, année de brevet** et **domicile exact.** Le même pli peut renfermer plusieurs postulations.

Les candidates et candidats sont en outre priés de faire savoir aux autorités communales et aux directeurs d'écoles qu'ils font acte de candidature au Département ; ils leur enverront directement à cette occasion les certificats et autres pièces qu'ils désirent présenter.

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire - **BUREAU DU PERSONNEL,** rue de la Barre 8, 1005 Lausanne, jusqu'au **22 mai 1974** dernier délai.

ZONE PILOTE DE ROLLE

Deux postes de maître ou maîtresse de classe (4e et 5e années) sont au concours.

Titres exigés : brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires ou dans les classes supérieures.

Classe de traitement : selon statut.

Les titulaires devront participer à une période de formation.

Entrée en fonction : 26 août 1974.

Délai d'inscription : 21 mai 1974.

Prière de consulter la « Feuille des avis officiels » du 7 mai 1974.

Service de l'enseignement secondaire

Groupement scolaire
Blonay/St-Légier-La Chiésaz

Instituteur primaire. **Entrée en fonction :** 26 août 1974.

Les postulants sont priés d'adresser une copie de leur lettre de candidature à M. Paul Droz, président de la Commission scolaire intercommunale, Les Jaquerodes,

1806 **St-Légier-La Chiésaz,** avec un bref curriculum vitae.

Groupement scolaire
Bottens, Poliez-le-Grand, Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin
1041 **Poliez-le-Grand**

Institutrice primaire (début d'activité à Villars-Tiercelin). **Entrée en fonction :** 19 août 1974.

Groupement scolaire
Chavornay et Bavois
1373 **Chavornay**

Institutrice primaire. **Entrée en fonction :** 19 août 1974.

Groupement scolaire
Coppet, Commugny, Founex, Mies et Tannay
1296 **Coppet**

Institutrice primaire. **Entrée en fonction :** à convenir.
Maîtresse enfantine : **Entrée en fonction :** rentrée août 1974.

Groupemen scolaire
du cercle de **Corsier**
1804 **Corsier s/Vevey**

Instituteurs primaires (classes à options pratiques et techniques).
Institutrices primaires : plusieurs postes.
Entrée en fonction : 26 août 1974.

Groupement scolaire
Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette

Institutrice primaire (début activité à Epesses). **Entrée en fonction :** 26 août 1974.
En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates voudront bien envoyer un double de leur lettre de postulation au président de la Commission scolaire, 1096 **Cully.**

Groupement scolaire
Dommartin et Sugnens
1041 **Dommartin**

Institutrice primaire (début activité à Dommartin). **Entrée en fonction :** 19 août 1974.

Etagnières

Instituteur ou institutrice primaire. **Entrée en fonction :** 19 août 1974.

Gland

Institutrice primaire. Maîtresses enfantines (2 postes). **Entrée en fonction :** 19 août 1974.

Lausanne

Maîtresse de travaux à l'aiguille (1 ou 2 postes). **Entrée en fonction :** 26 août 1974.

En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates adresseront au secrétariat général de la direction des écoles (case postale 50, 1000 Lausanne 9) une copie de leur postulation et un curriculum vitae.

Montreux

Instituteur primaire (poste comprenant un certain nombre d'heures de gymnastique).
Maîtresse semi-enfantine, à Glion.
Maîtresse de rythmique (poste à temps partiel).
Entrée en fonction : 26 août 1974.
En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats voudront bien envoyer leur curriculum vitae au directeur des écoles primaires de Montreux.

Moudon

Institutrice primaire. **Entrée en fonction :** 26 août 1974.

Saint-Légier-La Chiésaz

Instituteur primaire (pour une classe de 4e année de la zone pilote). **Entrée en fonction :** 26 août 1974.

Les postulants sont priés d'adresser une copie de leur lettre de candidature à M. Paul Droz, président de la Commission scolaire, Les Jaquerodes, 1806 **Saint-Légier-La Chiésaz,** avec un bref curriculum vitae.

Saint-Prex

Institutrices primaires (plusieurs postes). Maîtresse enfantine. **Entrée en fonction :** 19 août 1974.

Vevey

Instituteurs primaires (2 postes).
Institutrices primaires (plusieurs postes).
Maîtresses enfantines (plusieurs postes).
Entrée en fonction : 26 août 1974.
Les candidats sont priés d'informer la direction des écoles primaires de leur postulation.

Yverdon

Maître de classe supérieure. **Entrée en fonction :** 19 août 1974.
Les candidats sont priés d'envoyer un bref curriculum vitae à la direction des écoles primaires d'Yverdon.

Présentation des cheminées d'école active

Lassés par les brusques changements pédagogiques que subissaient leurs élèves, un groupe d'enseignants se constituait à Genève en 1973.

Que voulaient-ils ?

« Une école où, d'une façon continue, du jardin d'enfants à la 6e année primaire, avec des équipes pédagogiques stables et autonomes, implantées par quartiers, se pratique un enseignement calqué sur la vie » et où « l'enfant, les parents, les enseignants soient intimement liés dans la tâche éducative commune. »

Pour cela, ils lancèrent une pétition demandant la création à titre expérimental à Genève, de « cheminées » d'école active tendant à une pédagogie institutionnelle sous l'appellation : unités coopératives d'enseignement.

La pétition ayant abouti, cette école va sans doute s'ouvrir en septembre 1974.

Un groupe lausannois d'enseignants, centré sur l'autogestion pédagogique, s'est intéressé à l'événement et cherche actuellement à évaluer les possibilités d'implantations, dans le canton de Vaud, de « cheminées » de ce type.

Ce groupe invite tous les éducateurs intéressés à en débattre et si possible à constituer par la suite de telles « cheminées ».

OÙ ? Salle du Rond-Point de Beaulieu, 1er étage, Lausanne (côté grands escaliers du comptoir).

QUAND ? Le mercredi 5 juin 1974 à 20 heures.

AVEC QUI ? Des réalisateurs genevois du projet.

Au nom du groupe :
Francine Monod

Service du personnel

COMMUNICATION

Nous vous informons que nous allons prochainement changer de locaux. Nous vous prions en conséquence de prendre note de notre nouvelle adresse, valable **dès le 15 mai 1974 :**

Place Pépinet 1
1003 **Lausanne**
Tél. 20 72 84.

Suite de la chronique vaudoise en page 366

GGK

PHILIPS Sound and Vision

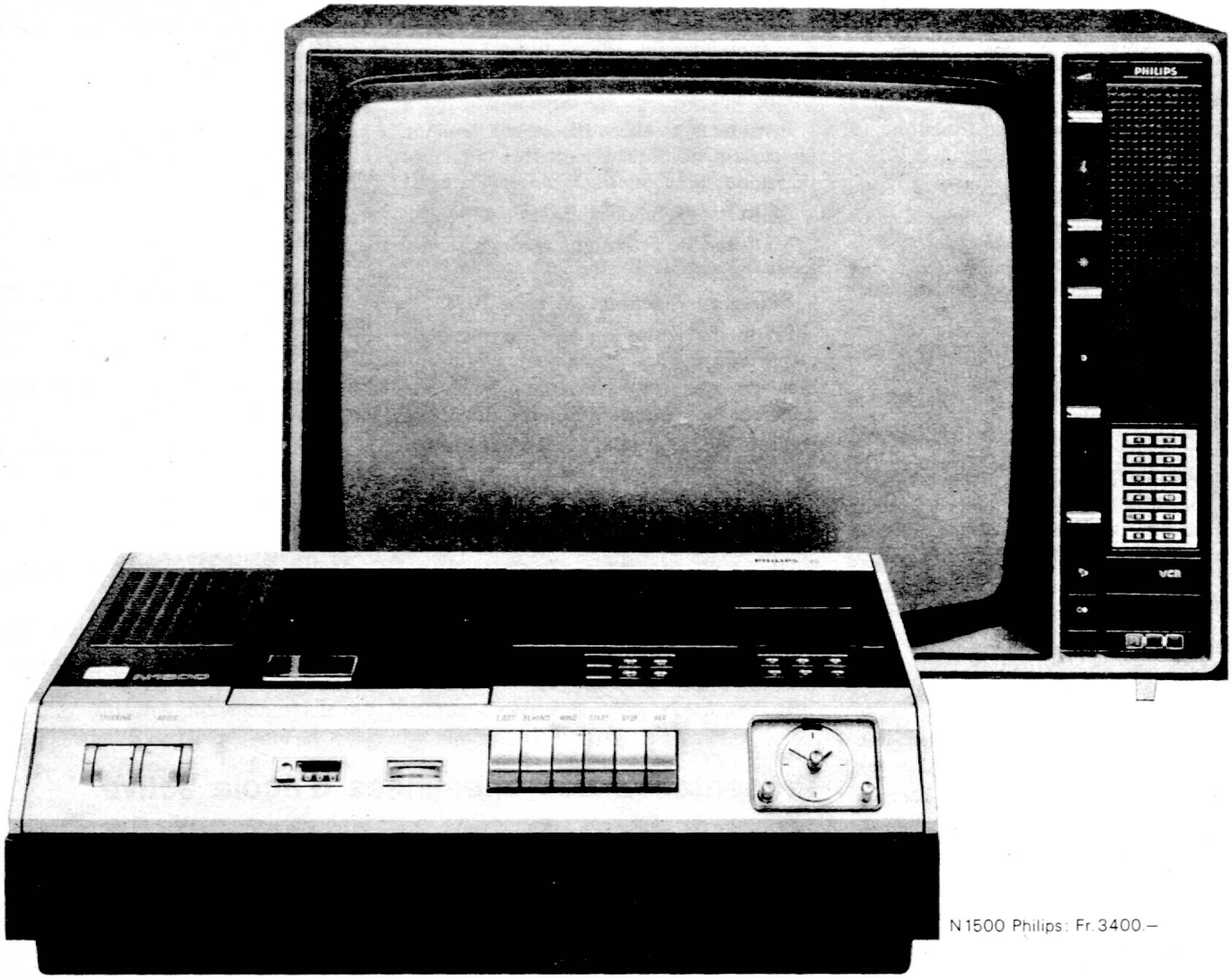

N 1500 Philips: Fr. 3400.–

Ceci pour vous permettre d'enregistrer un documentaire lorsque vous donnez un cours de mathématiques. Vous pouvez même, en attendant, suivre une émission-débat sur les perspectives de la prospective.

Certains vont même jusqu'à s'offrir un enregistreur à cassette vidéo pour ne pas rater le match. Sans pour autant rater le western. Et vice-versa! C'est un point de vue, mais après tout, pourquoi pas?

Mais il va de soi qu'au départ, l'enregistrement sur cassette vidéo a été mis au point pour faciliter l'enseignement audio-visuel. Un domaine où l'enregistreur à cassette vidéo Philips devient, non pas un ersatz ou un coûteux extra, mais l'auxiliaire du professeur, le bras droit du conférencier, le répétiteur de l'élève, le complément du cours télévisé.

L'appareil? Un bloc de réception TV avec entrée pour l'antenne ainsi qu'un sélecteur de programme qui permettent de capter l'émission désirée, laquelle est enregistrée — son et images — sur cassette vidéo: En noir et blanc ou en couleur. Téléviseur éteint ou en service. En regardant l'émission en cours d'enregistrement ou même un tout autre programme. Que vous soyez à la maison ou ailleurs. Car l'enregistreur fonctionne même en votre absence: il vous suffit de préprogrammer la minuterie pour synchroniser son temps d'enregistrement, l'heure et la durée de l'émission considérée.

Voilà pour le travail de mémorisation audio-visuelle. Mais l'enregistreur à cassette vidéo va beaucoup plus loin: il stimule le génie inventif, l'initiative, l'esprit d'équipe. Tout simplement parce qu'il peut être couplé à une caméra de télévision (évidemment chère, mais néanmoins abordable en noir et blanc). Une caméra si compacte, si docile et si maniable qu'on peut la confier à tout élève, stagiaire ou étudiant. Et contrairement aux caméras ordinaires où l'erreur ne pardonne pas, cette caméra autorise tous les faux pas. La cassette vidéo fonctionne comme une cassette à bande magnétique.

Instrument de participation, de culture et de savoir-vivre, l'enregistreur à cassette vidéo Philips a bien d'autres cordes à son arc. Une brochure d'information détaillée a été rédigée à votre intention: elle est à votre disposition. Demandez-la. Philips SA (1196 Gland, Tél. 022/64 21 21) vous l'enverra.

PHILIPS

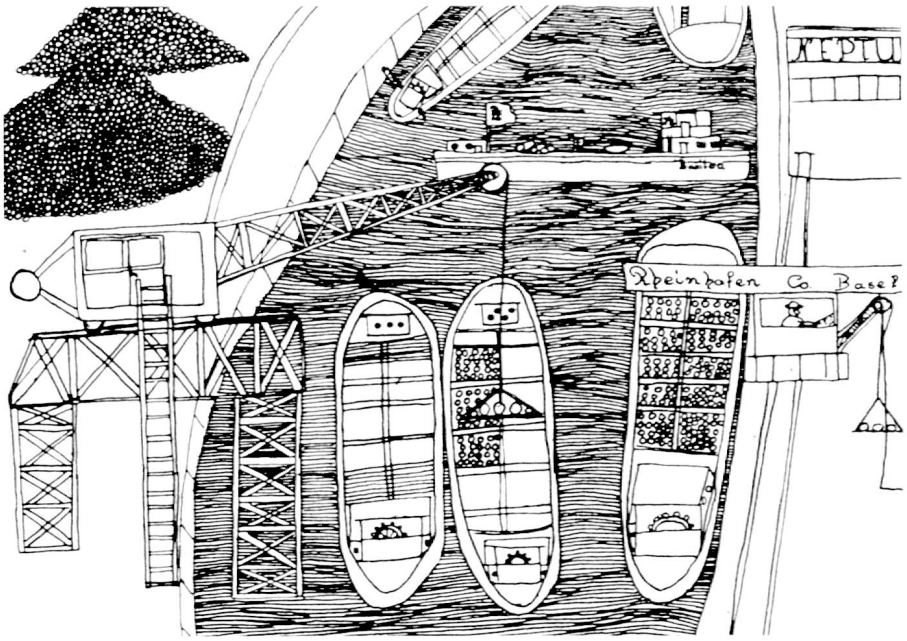

Installations portuaires

Dessin à la plume
Garçon, 13 ans
Gymnase Math.-Sciences, Bâle

Illustration tirée de

GOTTFRIED TRITTEN

ÉDUCATION PAR LA FORME ET LA COULEUR

2e édition, revue et complétée

Guide méthodique pour l'éducation artistique des enfants de 11 à 16 ans. Relié, 408 pages (27 × 29,7), plus de 800 figures, dont 350 quadrichromies.

Ces illustrations reproduisent — réalisés dans les conditions décrites — des travaux d'enfants et montrent ce que l'on est en droit d'attendre de ceux-ci.

Près de cinquante maîtres et maîtresses, de classes romandes ou alémaniques, ont participé à ce banc d'essai durant plusieurs années. Cela seul justifie le crédit qui doit être accordé à **Education par la forme et la couleur,** qui comprend quatre parties :

Objectifs d'apprentissage : Cette nouvelle partie expose succintement le contenu de l'apprentissage proposé par chaque groupe de leçons et les objectifs visés, tant dans le domaine de la création plastique que dans celui de la pensée critique et du jugement esthétique.

Matériaux et outillage : 14 pages consacrées à la présentation et à l'emploi des fournitures les plus usuelles, complétées par une importante bibliographie.

Dessin : 105 façons d'approcher la forme, dessin noir-blanc, d'imagination et à vue ; exercices graphiques : grammaire plastique : ornement. Crayon, plume, pinceau, craie, collage, estampe.

Couleur : 66 leçons traitant de peinture, d'impression, de collage, mosaïque et tapisserie. Indications et illustration, en couleurs très fidèles.

La majorité des « leçons » compte plusieurs exemples d'études ou compositions achevées dont les qualités respectives sont examinées dans une brève analyse.

Gottfried Tritten se défend de donner des recettes. Il propose une démarche didactique soucieuse du développement naturel de l'enfant, que l'utilisateur adaptera aux conditions particulières de son enseignement.

(Première édition 1970) — **2e édition 1974**

Prix : Fr. 150.–

Du même auteur :

Mains d'enfants — Mains créatrices

Guide pratique de l'activité créatrice et de l'expression artistique chez les enfants de 5 à 10 ans.

Dessin - peinture - découpage - gravure - modelage - moulage - décoration - mosaïque

4e édition 1974 — revue et complétée

Prix : Fr. 25.–

En vente : **ÉDITIONS DELTA S.A.** — 2, rue du Château — 1800 **Vevey**

GUILDE DE DOCUMENTATION DE LA S.P.R., Le Collège, 1843 **Veytaux**

GROTTES DE VALLORBE

Où irez-vous en course cette année ?

INÉDIT ! MERVEILLEUX !

« LES NOUVELLES GROTTES DE L'ORBE ET L'ORBE SOUTERRAINE »

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Bureau du tourisme, Bâtiment communal, 1337 VALLORBE, tél. (021) 83 25 83

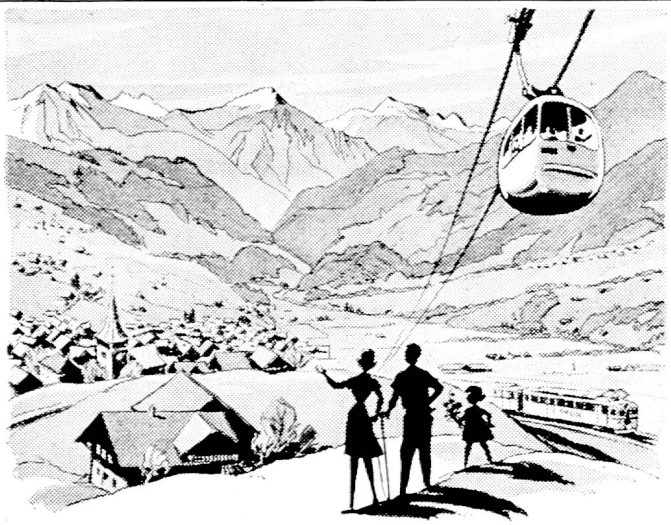

Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux

A louer pour camps durant l'été et l'automne

Pavillon à Mürren

42 places, 1650 m, Oberland bernois

cuisine bien installée, réfectoire et salle de séjour, chauffage central, douches.

S'adresser à :

R. Berlincourt
chemin du Côteau 20
2533 Evilard
Tél. (032) 22 69 88

Institutrices

Pour votre but de course d'école enfantine le Ranch des poneys des Monts de Grandvaux vous attend les mardi et vendredi.

Tea-Room et possibilité de pique-niquer.

Pour renseignements :

Fam. Viredaz J.-C., 1603 Grandvaux, tél. (021) 99 16 04

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Pays riches – Pays pauvres

On distingue dans le monde actuel deux grandes classes de pays. D'une part, les pays pauvres ou en voie de développement, qui représentent les 2/3 de l'humanité ; d'autre part, les pays riches, développés, industrialisés, qui forment une petite minorité.

Depuis une dizaine d'années, le problème du sous-développement économique du tiers monde est l'objet de nombreuses discussions. Les économistes, les gouvernements de la plupart des pays, les organisations internationales, en ont souligné l'importance. Mais, quoi qu'on ait entrepris, le fossé s'est encore élargi entre les pays riches et les pays pauvres.

D'autre part, le contexte économique international avec ses hausses de prix, le chantage au pétrole, les difficultés monétaires, n'encourage pas le citoyen d'un pays nanti à adopter une attitude objective favorable en ce qui concerne l'aide au développement.

Les critères du sous-développement

On reconnaît les pays pauvres aux caractéristiques suivantes :

— ils sont tous situés dans l'hémisphère sud ;

— leur économie est à prédominance agricole ;

— le taux d'alphabétisation de la population est très faible : 10 à 15 % de la population adulte sait lire et écrire ;

— la production nationale étant insuffisante, le revenu moyen dont dispose chaque habitant ne dépasse pas 800 francs suisses pour une année ;

— l'espérance de vie moyenne est très faible. Dans certaines régions, elle ne dépasse pas 40 ans.

— enfin, le taux d'accroissement de la population est élevé, le taux de natalité dépasse souvent 3 %.

Les principaux problèmes des pays pauvres

L'écart entre l'accroissement démographique et la production alimentaire est un problème crucial pour les pays sous-développés. En 1970, les habitants du tiers monde étaient 2,5 milliards. En l'an 2000, ils seront 5 milliards d'individus.

Le secteur vital de l'économie des pays pauvres, c'est leur agriculture. Elle occupe 70 à 80 % de la population active totale et elle fournit la moitié des ressources disponibles. Or, l'agriculture est précisément le secteur où les taux de croissance de la production sont les plus faibles. Dans certaines régions du monde, particulièrement en Asie et en Amérique latine, le taux d'accroissement démographique, nettement supérieur à l'augmentation de la production agricole, conduit à une diminution de la quantité d'aliments par habitant. On estime à 1 milliard le nombre de personnes souffrant de **malnutrition** dans le monde.

La pauvreté qui règne de manière endémique ne permet en outre pas aux gouvernements de ces pays de consacrer à l'enseignement les moyens matériels et financiers nécessaires.

Selon un rapport de l'ONU, on a enregistré une augmentation de **l'analphabétisme** dans le monde. En 1973, on estimait à 800 millions le nombre d'individus d'âge adulte ne sachant ni lire, ni écrire.

Degré de développement et espérance de vie dans le monde

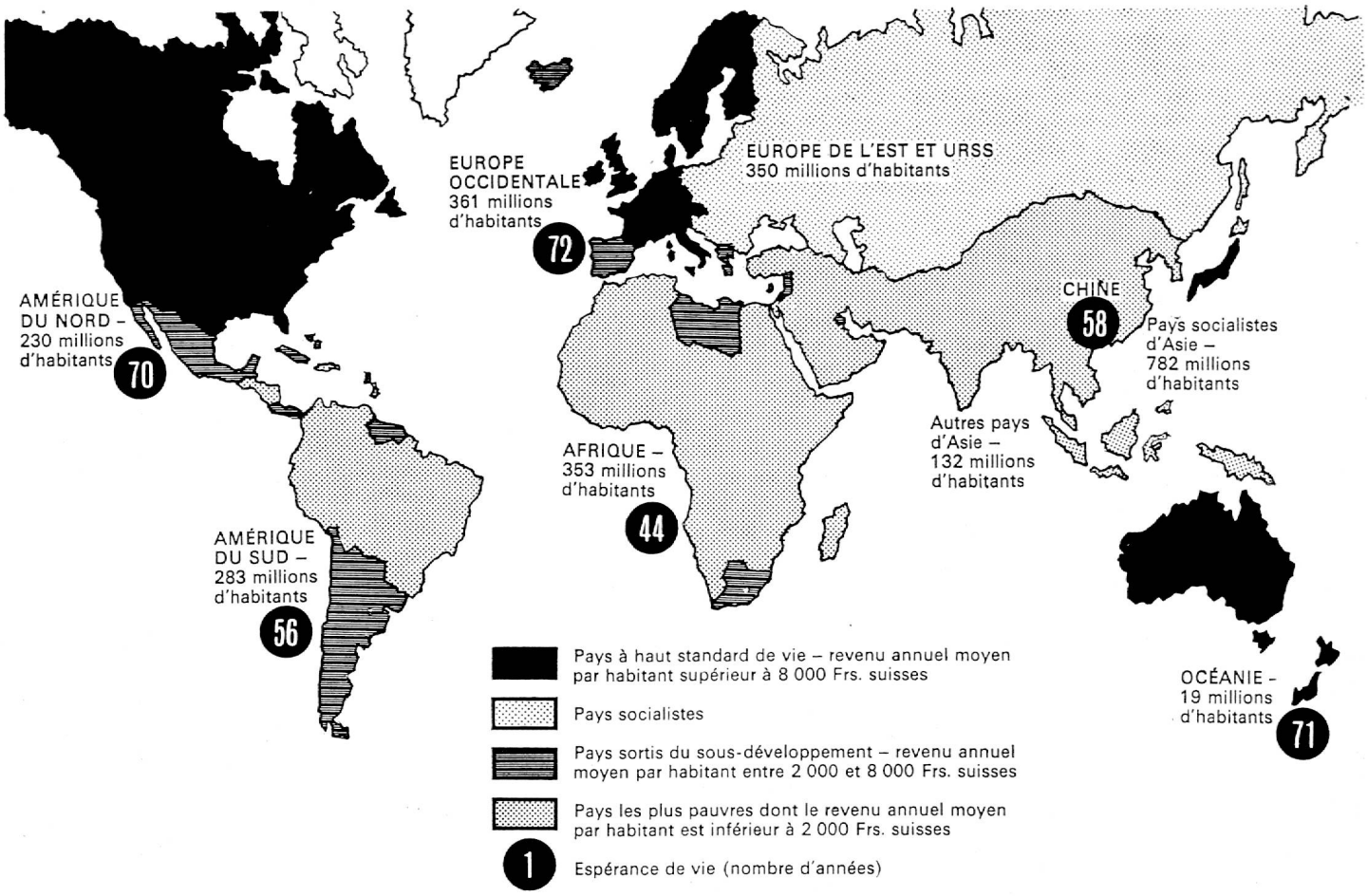

Une telle pauvreté engendre le **chômage.** Depuis 1970, on estime à 250 millions au minimum les personnes qui, dans les pays en voie de développement, sont soit sans emploi, soit même sous-employées. Curieux paradoxe que celui de pays qui ne peuvent même utiliser toutes leurs forces de travail pour sortir de la misère.

Quelques éléments de réflexion sur le sous-développement

— Toute civilisation a un centre et une périphérie. La croissance du centre ne présuppose pas le développement de cette même périphérie.

— A l'échelle mondiale, les ressources alimentaires par tête des pays dits peu développés n'ont pas progressé sensiblement depuis 1959 ; et même, pour beaucoup, depuis 1936. Cette situation menace de devenir explosive. Des millions de gens meurent de faim alors que les armes ne sont pas en jeu : on peut donc parler d'une « aggravation des conflits entre pays riches et pays pauvres ».

— Le ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés, accentué par la récente crise de l'énergie, risque de freiner leurs importations de matières premières en provenance des pays pauvres ou en voie de développement.

— La récession guette le tiers monde. Pour avoir une chance de maintenir des taux de croissance modérés (objectif minimum) fixés à 6 % en moyenne par an, les pays pauvres non pétroliers doivent trouver 2,6 milliards de dollars en 1974, 6,8 milliards en 1975 et 10 à 12 milliards par an les années suivantes.

— **L'écart entre pays riches et pays pauvres s'accroît.** L'économie des pays pauvres est insuffisamment diversifiée et elle subit la dégradation des termes de l'échange. Dans le commerce entre pays en voie de développement et pays industrialisés, ces derniers accumulent la majeure partie des recettes du fait que les prix des produits manufacturés ont toujours augmenté depuis 1952, alors que les prix des produits de base (café, cacao, sucre) ont baissé en valeur absolue. Seule exception : le riz.

Une action internationale nécessaire

Comment les pays en voie de développement d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie — ils sont une centaine en tout — trouvent-ils les moyens d'acheter les machines, le matériel, les connaissances techniques et les services qui leur sont nécessaires pour faire progresser leur économie ?

Essentiellement, par leur propre travail.

Pour ces pays la nécessité d'exporter plus est donc vitale, et devient chaque jour de plus en plus urgente.

D'autre part, les prix que les pays en voie de développement reçoivent pour leurs exportations (essentiellement composées de matières premières et de produits alimentaires) n'ont pas augmenté aussi rapidement que le coût de leurs importations (essentiellement des produits manufacturés).

Les recettes en devises étrangères de la plupart des pays en voie de développement dépendent de leurs exportations de produits primaires, qui constituent encore près des neuf dixièmes de leur commerce d'exportation. Toutefois, la valeur des exportations de produits de base des pays en voie de développement a tendance à augmenter assez lentement : 5,5 % par an seulement entre 1960 et 1970, contre 14 % par an pour les articles manufacturés. Pour certains produits de base, notamment le pétrole et les minérais et métaux non ferreux, la demande sur le marché mondial est relativement dynamique, mais le nombre de pays en voie de développement qui peuvent tirer avantage de cette situation est très faible. La grande majorité des pays en voie de développement dépendent, pour la majeure partie de leurs recettes d'exportation, des produits agricoles, dont les exportations n'ont augmenté que de 3,5 % par an dans la dernière décennie. Faute d'une action internationale concertée, il est probable que la valeur des exportations de produits de base des pays en voie de développement continuera d'augmenter à un rythme tout à fait insuffisant pour permettre d'atteindre les objectifs de croissance — pourtant modestes — qui ont été définis dans la stratégie internationale du développement.

De plus, si le volume total des ressources financières transférées vers ces pays a augmenté, la charge que représente le remboursement de ces transferts s'est alourdie proportionnellement. A la fin de 1972, leur dette extérieure totale dépassait 70 milliards de dollars, et elle continue d'augmenter.

Outre le remboursement de la dette, le coût toujours plus élevé de la technologie et des services de banque, de transports maritimes et d'assurances indispensables absorbe une part de plus en plus importante des devises étrangères que ces pays peuvent tirer de leurs exportations.

Le cercle vicieux du sous-développement

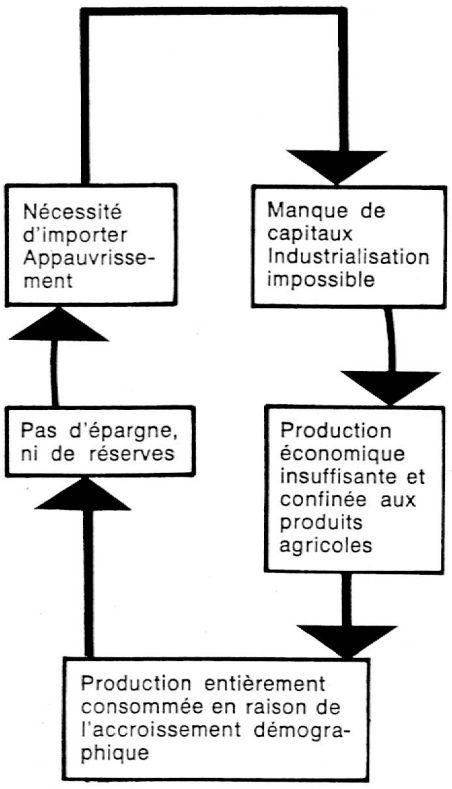

Le cercle du sous-développement ne pourra être rompu que grâce à l'aide extérieure.

PAYS PAUVRES		EN SUISSE
Revenu par habitant et par jour	Fr. 1.—	Fr. 31.90
Espérance de vie :	de 40-45 ans	de 70 ans
1 médecin pour :	30 000 à 40 000 habitants	600 habitants

Accroissement de la population du globe

Début de l'âge de la pierre	1 million
Mille ans avant J. C.	30 millions
An 1000	340 millions
1750	730 millions
1850	1,2 milliards
1950	2,5 milliards
1973	3,8 milliards
Et l'avenir :	
1980	5 milliards
2000	6,8 milliards

En l'an 2000, on estime que 2,2 milliards d'hommes vivront dans les pays riches contre 4,6 milliards dans les pays pauvres. Enfin, la population du globe atteindra les 8 milliards en 2014 soit dans 40 ans.

Quelques répartitions dans le monde

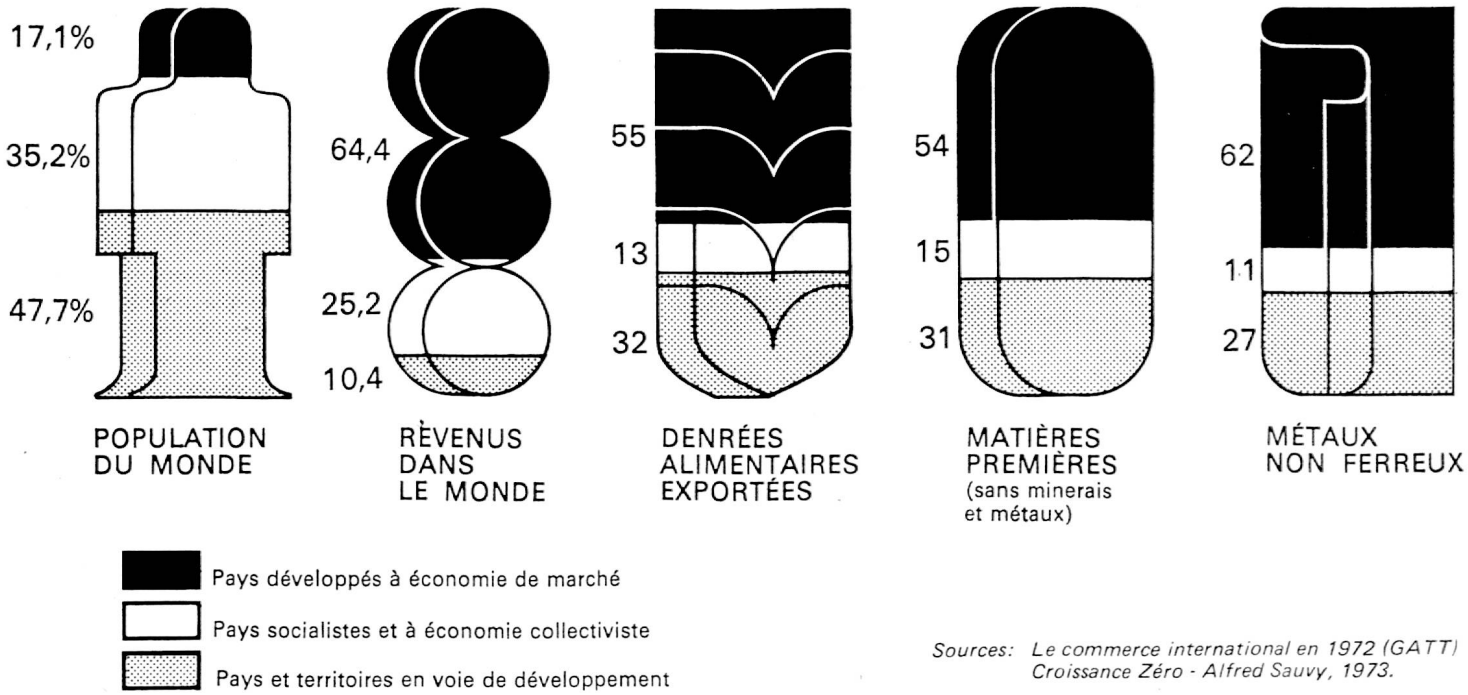

Sources: Le commerce international en 1972 (GATT)
Croissance Zéro - Alfred Sauvy, 1973.

Points de vue

Afin de compléter ce dossier « Pays Riches - Pays Pauvres », il a paru utile de poser trois questions à un certain nombre de personnalités :

Charles-Henri Favrod, journaliste, St-Prex.

Pierre Zumbach, secrétaire général de l'Union internationale pour la protection de l'enfance, Genève.

Heinrich Fischer, secrétaire général de la Swissaid, Association suisse d'aide aux pays en développement, Berne.

Stein Rossen, secrétaire général adjoint de la CNUCED, Conférence des Nations Unis sur le commerce et le développement.

Pierre Boimond, enseignant secondaire, Genève.

1. *En quoi la Suisse est-elle concernée par le problème de l'aide aux pays en voie de développement ?*
2. *Existe-t-il des solutions modèles d'aide au démarrage économique d'une région défavorisée ?*
3. *Comment éviter que ne se creuse plus le fossé entre les pays économiquement avancés et les pays pauvres ?*

QUESTION N° 1

S. Rossen

Tout pays développé devrait se sentir « engagé » dans le développement du tiers monde, et cela pour des raisons de solidarité humaine autant que dans son intérêt bien compris. Outre qu'elle a démontré l'interdépendance de toutes les nations, la crise de l'énergie a conduit à s'interroger sérieusement sur certaines caractéristiques de la croissance des pays industrialisés, telles que le gaspillage des ressources naturelles.

H. Fischer

Nous savons que 70 % de la population mondiale habitent les pays économiquement faibles. D'autre part, on se rend compte dans ces pays que nous autres, comparés à eux, sommes riches. Cette prise de conscience des moins favorisés est un élément déterminant de la politique mondiale. L'aide au développement restera donc une des tâches principales de la Suisse, non seulement pour notre génération, mais encore bien au-delà du siècle présent.

P. Zumbach

Chaque pays occidental est obligatoirement concerné par le développement, la stagnation ou la régression des pays non occidentaux, pris individuellement ou dans le cadre de leur région.

On peut dire que, dans l'ensemble, les pays non occidentaux mettent la Suisse à part parmi les nations européennes et souhaitent mieux connaître, en termes concrets, ce que peuvent encore signifier aujourd'hui les réputations traditionnelles qui ont jusqu'ici donné le visage de la Suisse à l'extérieur.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, cette interrogation spécifique s'adresse aux Suisses. Ne pas répondre dans ce contexte serait une réponse. Mais certes pas la meilleure à notre avis.

P. Boimond

La Suisse est concernée par le problème de l'aide aux pays en voie de développement :

— en raison de l'indispensable, de la vitale interdépendance des nations, qui est quasiment devenue un fait de nature ;

— parce qu'elle appartient aux pays économiquement forts qui après avoir indirectement profité du colonialisme, profitent directement d'un néocolonialisme insidieux, qui contribue à élargir le fossé entre riches et pauvres et perpétue la honteuse exploitation dont souffrent ces derniers.

C.-H. Favrod

Le sous-développement, qui concerne plus des deux tiers de l'humanité, se présente comme le problème majeur de notre époque. Etant lui-même un produit du développement, toutes les tentatives de l'enrayer se sont soldées par un échec. Depuis 1950, le fossé qui sépare les deux mondes s'est dramatiquement élargi, engendrant de profonds bouleversements socio-politiques, mais peu de changements fondamentaux sur le plan économique.

L'ONU classe les pays d'après le revenu par tête : pays les moins dévelop-

pés, pays sous-développés, pays en voie de développement, pays développés pauvres, pays industriels développés. **Or, selon les statistiques de l'OCDE (1973), la Suisse vient en tête au titre du produit national brut par habitant.**

QUESTION N° 2

C.-H. Favrod

La plupart des tentatives d'explication et de solution du sous-développement, en général au service d'une idéologie ou d'une politique déterminées, ignorent les particularités structurelles du tiers monde et les mécanismes qui les ont produites.

L'une des erreurs commises dans l'approche de cette question consiste à assimiler abusivement les pays sous-développés actuels et les pays déjà développés considérés à des étapes antérieures de leur évolution.

L'expérience suisse au Népal me paraît un modèle du genre par l'apport de progrès techniques en matière agricole dans le respect des particularismes et la conscience acquise par l'expérience de la nécessité de tenir compte des impératifs du lieu, du mode et du temps.

P. Boimond

Solutions modèles d'aide au démarrage économique... ? Les actions « Swissaid et Coopération technique du Département politique fédéral »... **oui mais** assorties d'une politique étrangère **honnête** et **courageuse** dudit département, et non pleine de compromis en faveur du plus fort et des intérêts à ménager.

S. Rossen

Les modèles d'assistance doivent être liés aux modèles de développement. Pour ce qui concerne ces derniers, le choix est, en définitive, politique ; chaque gouvernement doit décider de la marche à suivre en fonction des conditions particulières du pays. S'agissant du transfert des ressources financières, il semblerait que les pays en voie de développement préfèrent une aide fondée sur des programmes plutôt que sur des projets. On peut donc considérer, à cet égard, que la meilleure solution consiste en une contribution, sous forme de dons, à des plans de développement bien conçus.

H. Fischer

Il n'existe pas de solutions modèles d'aide au démarrage économique d'une région défavorisée. Pour apporter aux pays en développement une aide durable et en profondeur, il faut avant tout leur donner la possibilité d'augmenter leurs connaissances et leurs capacités dans l'artisanat, dans l'agriculture ou dans la petite industrie. Il est certain qu'un tel développement doit être recherché par chaque pays concerné. Nous ne pouvons rien sans cet effort, mais devons contribuer à son succès.

QUESTION N° 3

C.-H. Favrod

Toutes les études statistiques réalisées sur une longue période démontrent que les prix des produits primaires (denrées alimentaires, matières premières) ont tendance à progresser nettement moins vite que les prix des produits manufacturés. De ce fait, la situation des pays dont les seules richesses proviennent de l'agriculture ou du sous-sol tend à se dégrader : les biens qu'ils doivent importer pour s'industrialiser leur reviennent de plus en plus cher. Une technologie toujours plus perfectionnée et plus coûteuse et les pressions inflationnistes qui sévissent en permanence dans les économies industrielles expliquent la hausse des produits finis.

Il faut enrayer cette évolution catastrophique, restaurer absolument les termes de l'échange, établir des rapports nouveaux entre pays producteurs et pays consommateurs, renoncer à l'esprit isolationniste et protectionniste à court terme.

P. Boimond

Pour que ce fossé ne se creuse pas, il faudrait obliger les firmes multinationales à acheter les produits desdits pays à un prix rémunérateur et non à un prix de honteuse exploitation, et même refuser d'acheter aux producteurs payant trop mal leur main-d'œuvre.

Ce raisonnement peut être étendu à d'autres pays, le mal étant partout le même. Ainsi serait en partie restitué aux victimes le produit d'un vol perpétuellement commis sous le nom de commerce.

P. Zumbach

Ce fossé évoluera en fonction des attitudes et des moyens mis en œuvre et dont quelques aspects sont évoqués dans les réponses aux deux premières questions.

Car bien des pays se considérant comme développés pourraient un jour se retrouver de l'autre côté du fossé ! La crise énergétique est significative ; le fossé, par exemple entre l'Europe et l'Afrique, diminuera dans la mesure où les échanges se développeront dans un nouveau type de relations où chacun admet qu'il peut être complémentaire aux autres et qu'il peut, par là, leur apporter quelque chose. La passerelle serait alors jetée sur le fossé. Il faut s'y préparer moralement et se former techniquement. La coopération internationale doit se construire en termes d'investissement et d'échange et non de cadeaux. Qui dit investissement regarde d'ailleurs à long terme. Le développement des peuples n'a jamais été fait à coups de déclarations et d'émotions passagères.

H. Fischer

Comme l'agriculture sous ses diverses formes occupe une place prédominante dans les pays en développement, il serait nécessaire de favoriser leurs exportations agricoles et d'encourager le développement de l'artisanat et de petites industries, afin de rendre ces pays moins dépendants d'importations de première nécessité et de leur éviter des pertes de devises. Finalement, des crédits à long terme et sans intérêts devraient être accordés aux pays en développement pour leurs dépenses d'infrastructure.

S. Rossen

Le progrès économique et social du tiers monde dépend au premier chef des pays en voie de développement eux-mêmes, mais les pays développés peuvent et doivent leur prêter assistance par une politique résolument tournée vers l'avenir dans des domaines tels que le commerce, le financement et la technologie. Et dans ces domaines il reste beaucoup à faire. A longue échéance, il est plus nécessaire encore que s'instaure entre tous les pays une franche coopération, qui se manifeste notamment dans la gestion des ressources naturelles pour le bien de l'humanité tout entière.

« Jeunesse et Economie » dispose en outre de fiches d'information économique réunies sous forme d'un classeur qui peut être obtenu gratuitement. Il suffit de le demander.

Enfin, la commission « Jeunesse et Economie » de la SPR conçoit actuellement un manuel d'initiation à l'économie qui sortira de presse et qui sera mis en souscription au strict prix de revient en automne 1974.

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à « Jeunese et Economie », Case 401, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

Une rationalisation dont vous profitez.

ELMO

20%

de rabais «à l'emporter» pour appareils audio-visuels

5% d'escompte au comptant!

Les appareils audio-visuels Elmo à prix sensationnels. Nous n'avons plus de représentants dans le secteur audio-visuel. Les frais ainsi économisés sont reportés en déduction sur les prix!

Deux exemples de notre assortiment:

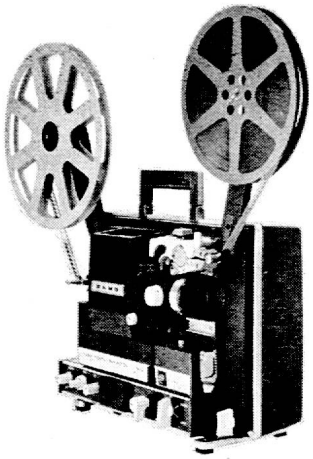

Elmo-Filmatic 16-S
Projecteur 16 mm automatique pour films muets et sonores magnétiques et optiques.

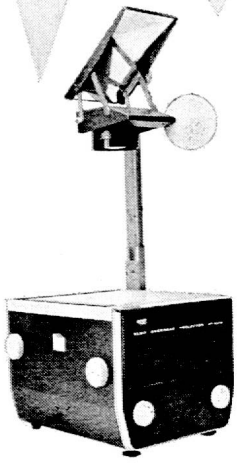

Elmo HP-300
le rétroprojecteur de conception moderne.

Visitez notre exposition!
En plus des projecteurs sonores 16 mm et des rétroprojecteurs, vous y trouverez de nombreux appareils spéciaux intéressants pour l'enseignement audio-visuel tels que projecteurs sonores 8 mm, projecteurs de dias en bande avec magnétophone à cassette, projecteurs de dias multi-format, etc.

Faites-vous conseiller par des spécialistes compétents.
Expositions de vente en Suisse occidentale et orientale, ainsi qu'à Bâle. Veuillez demander la documentation désirée à Zurich – elle vous sera envoyée par retour du courrier.

Bon pour documentation

Veuillez m'envoyer pour information la documentation suivante:
- ○ Projecteurs sonores 16 mm
- ○ Rétroprojecteurs
- ○ Projecteurs sonores 8 mm
- ○ Projecteurs de dias et films en bande

Nom: _____
Adresse: _____
NPA/Lieu: _____

A envoyer à Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich

64-ER-74

ERNO 5

Erno Photo SA, Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich Tél. 01 28 94 32

Bergbahnen
Grindelwald
First

1050 - 2200 m

Funiculaire de Chaumont

sur Neuchâtel, altitude : 1100 mètres.

Région idéale pour courses d'écoles avec gratuité pour le personnel enseignant.

Renseignements :
Téléphone (038) 25 15 46 ou 33 24 12

école
pédagogique
privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants** et **d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Pelikano

le stylo d'écolier qui a largement fait ses preuves avec 2 perfectionnements importants*

*

La forme nouvelle de sa partie avant, dite encoche «belle écriture».

Dans cette encoche, l'index tient bien en place. Il ne peut plus glisser sur la plume. Finis donc les doigts barbouillés d'encre. Les écoliers tiennent ce stylo en souplesse et avec assurance, sans crispation.

**Le nouveau Pelikano existe désormais en version spéciale pour gauchers.*

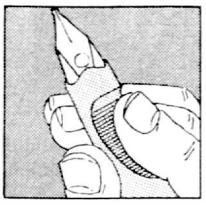

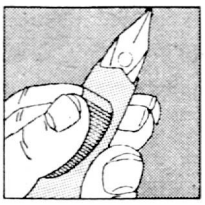

Les modèles spéciaux pour gauchers ont une encoche «belle écriture» déportée sur la gauche et la plume spéciale «L». Plus de 10% des enfants en Suisse sont gauchers pour lesquels les nouveaux modèles spéciaux du Pelikano représentent une aide précieuse.

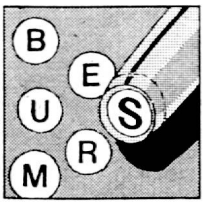

Encore un petit détail du nouveau Pelikano: Plus de confusions en classe grâce aux vignettes-initiales dans l'extrémité du corps.

Un moyen de diversifier votre enseignement

la nouvelle édition de «Voie libre»

Il est parfois malaisé
- de faire comprendre aux élèves le sens de certaines préoccupations de portée nationale
- d'élaborer un programme d'enseignement qui ne s'écarte pas de l'application pratique
- d'éveiller des intérêts existants, mais qui sont en profonde léthargie
- de guider les jeunes vers le choix d'une profession sans leur donner des illusions.

TRANSVERTAS

Les CFF ne prétendent pas avoir trouvé une solution miracle à ces problèmes, mais – si vous désirez jouer le jeu – ils vous offrent un complément didactique: la nouvelle édition de «Voie libre».

Ce journal organise notamment un concours doté de magnifiques prix qui répondent aux goûts actuels de la jeunesse. «Voie libre» présente en outre diverses activités, buts et réalisations des CFF. Les possibilités d'avancement offertes aux jeunes par cette entreprise tournée vers l'avenir sont largement décrites.

Vous pouvez vous procurer la nouvelle édition de «Voie libre» au moyen du bulletin ci-contre. Nous vous remettrons avec plaisir tous les exemplaires utiles à votre enseignement.

Veuillez remplir le bulletin et l'adresser aux **Chemins de fer fédéraux suisses, Division de l'exploitation de la Direction générale, Hochschulstrasse 6, 3000 Berne.**

Bulletin

J'accepte votre offre.
Expédiez-moi la nouvelle édition de «Voie libre», soit
____ exemplaires en allemand
____ exemplaires en français
____ exemplaires en italien

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

No postal _____ Localité _____

CFF

Loi sur la Caisse de pension :

PRISE DE POSITION DES ASSOCIATIONS
SUITE AU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXPERTS

Taux technique

La proposition de porter le taux technique de 3,5 % à 4 % provoquerait, en se référant au bilan technique de la caisse au 1er janvier 1970, un excédent d'actif de 34 millions de francs, montant qui permettrait notamment, au vu du rapport des experts, l'intégration, en qualité d'assurés, des déposants d'épargne, postulat déjà ancien qu'il serait grand temps de réaliser.

Il y a lieu de remarquer à ce sujet que les transferts au fonds de compensation en seront réduits (art. 99 LCP) ; ce fonds pourrait néanmoins contribuer, mais dans une moindre mesure, au financement des allocations de renchérissement aux retraités.

Il est sans doute utile de rappeler quelques-unes des charges actuelles de ce fonds :

— douze prélèvements de *1.5 million* jusqu'en 1982 ;
— complément aux déposants d'épargne (novelle du 8.12.72), soit en 1972 : *263 622 fr.*

Toutes les associations ont donné leur accord au taux technique de 4 % ; une seule propose d'aller jusqu'à 4,5 %... Or, le taux de rendement moyen des capitaux de la caisse ne dépasse que de peu celui-ci (5,105% en 1972). il en résulterait que le fonds de compensation ne serait plus guère alimenté...

L'étude de revision de la loi sera faite en se fondant sur les taux de 4 % et de 4,5 %, comme demandé.

Uniformisation des conditions d'assurance

Les propositions de la commission tendaient, d'une part, à unifier les conditions d'assurance des deux sexes et, d'autre part, à regrouper les assurés en trois catégories, voire même deux en ramenant à 65 ans la limite d'âge de la retraite obligatoire de certains magistrats, des professeurs à l'Université et des préfets.

Il résulte de la consultation :

— que les associations n'entendent pas voir aggravées les conditions des âges limites de la retraite facultative et obligatoire ; elles s'opposent donc à des limites d'âge plus élevées ;
— que l'harmonisation serait comprise seulement dans le sens d'un alignement sur les âges limites inférieurs, soit une réduction et non pas un élargissement.

La SMF ne peut, par exemple, se rallier, pour le personnel féminin administratif, à une évolution allant dans le sens inverse de celle de l'AVS (1948 rentes à 65 ans pour les deux sexes ; 1957 : droit à la rente pour les femmes à 63 ans et dès 1964 à 62 ans).

En résumé, l'harmonisation proposée n'a pas l'assentiment des associations du personnel.

Age d'entrée et assurance préalable — risques invalidité

L'obligation d'assurance à 25 ans, 23 ans ou 20 ans, suivant l'exigence de la loi fédérale, n'appelle pas de réserve d'autant plus que la LCP pourrait permettre la possibilité d'affiliation dès l'âge de 20 ans.

Le principe d'une assurance préalable risques invalidité est également admis.

Il y a lieu de relever que la Société vaudoise des maîtres secondaires (SVMS) voudrait que l'âge obligatoire d'assurance de 23 ans soit lié à 35 ans de cotisation, après lesquelles les contributions des assurés seraient limitées aux seules cotisations de rappel destinées à couvrir d'éventuelles augmentations de traitement.

Echelle des pensions et rentes

Il y a lieu de rappeler ici les taux des pensions de 0 à 35 années d'assurance :

Système actuel : taux uniforme de 30 % de 0 à 5 ans, puis 1 % par an jusqu'à 35 ans, pour arriver à 60 %.

Système proposé : échelonnement linéaire de la pension de retraite de 0,5 % à 60 %, à raison de 1,7 % par an. Il n'y aurait pas de modification du taux maximum de pension (60 %) et pas davantage des années de cotisation pour l'atteindre (35 ans).

Les experts ont prévu de fixer la pension d'invalidité ou de veuve en fonction de la pension présumée de retraite à l'âge limite facultatif (pension d'invalidité comprise entre 43 et 60 % du traitement assuré sur la base de vingt-cinq à trente-cinq années d'assurance à l'âge de retraite facultative et pension de veuve de 25,8 % à 36 % du dernier traitement assuré).

La pension présumée est calculée sur la base du traitement assuré au moment où survient l'invalidité ou le décès.

La pension d'orphelin serait, selon la même règle, de 20 % de la pension présumée de retraite comprise entre le 43 % et 60 % du traitement assuré.

Sur ce point, nombreuses réactions :

— la SMF craint que la nouvelle échelle appliquée aux rentes partielles conduise à des prestations assez « maigres », surtout pour les veuves ;
— la SMF constate toutefois que le fait de se référer, pour les autres rentes d'invalidité et de veuve, aux taux de la pension présumée à l'âge de la retraite facultative constitue, par contre, une amélioration ;
— la SMF toujours, demande par ailleurs l'abrogation de l'article 40 LCP qui fixe la réduction de moitié de la rente de veuve si le défunt était âgé de plus de 60 ans lors de son remariage.

On intervient, par ailleurs, sur divers autres points :

— aménagement en faveur de la veuve d'un retraité dont le remariage serait intervenu alors qu'il était déjà pensionné ;
— rente pour une veuve âgée de 35 ans et moins, dont l'union a duré cinq années et davantage ;
— possibilité pour une assurée de faire reconnaître le droit d'une personne à sa charge de toucher, après son décès, une rente dont le montant sera déterminé, en temps voulu, comme celui de la rente de veuve (requête de la Société pédagogique vaudoise (SPV).

Retenons enfin la remarque suivante sur les échelles et calculs du taux de la rente d'invalidité et veuve :

La SVMS déclare manquer de points de comparaison pour en juger et sollicite de nouveaux exemples chiffrés comparatifs :

a) cas d'un assuré envisagé entièrement sous l'ancienne LCP et sous la nouvelle LCP ;

b) cas d'un assuré de la situation transitoire pour comparaison, d'une part, avec ce que lui donnerait l'ancienne LCP et, d'autre part, la nouvelle LCP.

Sous la réserve d'informations complémentaires comparatives et de certains aménagements, dont les coûts sont à chiffrer (rente de veuf, par exemple), la nouvelle échelle n'est pas combattue.

Rachat facultatif d'années d'assurance

Les propositions sont admises, sous réserve des modalités de participation de l'Etat. La SMF se préoccupe du régime transitoire qui sera appliqué aux assurés ayant accepté de longs et coûteux rachats. Cette question méritait d'être soulevée, car des options de rentes partielles devraient être offertes à ces derniers.

Traitement assuré, déduction de coordination

Ce point est vivement controversé. La déduction de coordination de 3000 fr. avait pour but de faciliter l'harmonisation avec les nouvelles rentes AVS en évitant la surassurance.

Le principe, voire même le montant de la déduction de coordination, seront certainement inscrits dans la loi fédérale sur le 2e pilier. Les experts fédéraux prévoyaient de la fixer à 12 000 fr. Des caisses ont du reste déjà introduit des déductions de 8000 fr. à 12 000 fr.

La SVMS juge que le problème de la surassurance, et par suite celui de la déduction de coordination, est mal posé et insuffisamment étudié.

La SPV déclare que les principes mêmes n'en sont pas acceptables et demande la reprise des calculs, compte tenu de l'âge de la retraite facultative du fonctionnaire, voire même de sa femme qui participe à son niveau de vie... La persistance de la déduction de coordination actuelle serait envisageable, mais sous réserve d'une assurance de tous les suppléments de traitement.

Des interventions ont été faites en faveur du maintien de l'assurance de l'allocation de ménage. Il a été demandé aussi que le Conseil d'Etat requiert sur le montant de la déduction de coordination le préavis, non pas du Conseil d'administration de la Caisse de pensions, mais de l'assemblée des délégués. Et il a été fait état d'en revenir, le cas échéant, au système antérieur de l'escompte AVS pour les fonctionnaires prenant leur retraite à 57 ou 60 ans...

La position des associations à l'égard de la déduction de coordination est simple : elles demandent très fermement de surseoir à la modification de la LCP sur ce point jusqu'à droit connu de la législation sur le 2e pilier. Cela paraît juste, car trop d'inconnues subsistent à ce sujet !

Nous nous évertuerons à faire partager cette thèse par les experts, qui sont informés des réserves très sérieuses des associations.

Invalidité fonctionnelle

Les associations sont unanimes pour le maintien du principe de l'invalidité fonctionnelle. Elles récusent celui de l'invalidité économique. A raison, car l'invalidité doit être déterminée par rapport à la fonction pour laquelle l'intéressé a été nommé et non par rapport à tout autre fonction qui pourrait lui être imposée.

Supplément temporaire

On se prononce pour son maintien, en préconisant notamment de le voir lié non pas aux rentes AVS minimales, mais maximales, en le portant, dès le 1er janvier 1975 à 7200 fr. pour les célibataires au lieu de 6000 fr. proposés par les experts et 10 800 fr. pour les mariés au lieu de 9000 fr.

Il a été fait opposition à de nouvelles prolongations avec demande d'étude d'un autre mode de financement. La question est complexe du fait d'âges limites de retraite obligatoire et facultative divers suivant les catégories de fonctions. Il sera intéressant de connaître l'avis de l'expert-actuaire de la Fédération à ce sujet.

Cumul des pensions

Unanimité également pour la suppression de l'article 10 LCP, car comment justifier l'interdiction du cumul de pensions pour le couple dont l'époux et l'épouse sont au service de l'Etat, alors qu'il est possible lorsque l'un d'entre eux, par exemple, est fonctionnaire fédéral ou communal ? Cette discrimination est périmée, d'autant plus que le courant de l'activité professionnelle, à temps complet ou partiel, de la femme mariée tend à se généraliser.

Indexation des pensions

Diverses suggestions sont faites à ce sujet. Deux constatations liminaires s'imposent : les allocations de renchérissement sont fixées chaque année par l'Etat et leur indexation a suivi très sensiblement celle des traitements. L'Etat en assure le financement. Comme déjà dit, le fonds de compensation est aussi mis à contribution.

Le 2e pilier prévoit d'en assurer le financement au moyen d'une caisse centrale de réassurance... Nous sommes, à ce sujet, face à une inconnue. Parmi les remarques, nous relèverons celles qui tendent à :

— l'adaptation des rentes, non seulement à l'évolution du coût de la vie, mais encore à celle des salaires eux-mêmes ;
— l'insertion, dans la loi, d'une disposition garantissant l'adaptation des rentes.

On peut penser que la loi cadre fédérale créera des obligations à ce sujet.

La préoccupation relative à la création d'une base légale concernant l'adaptation des rentes est compréhensible, même si, et on peut lui en savoir gré, l'Etat-employeur a fait jusqu'ici son devoir à l'égard de ses anciens serviteurs.

Cotisations

On pourra débattre valablement de cette question lorsqu'on aura la connaissance du bilan technique établi à fin 1972 en tenant compte des traitements cotisants de janvier 1973. Il sera disponible en février 1974 semble-t-il.

Le taux de cotisation de 24 % n'appelle pas de réserve de la part des associations. L'une d'entre elles précise sa position de la manière suivante : « Calcul du taux de cotisation de manière globale pour l'ensemble des assurés en appliquant le principe de la primauté des prestations et selon le système de la caisse ouverte avec prime moyenne générale ». Elle affirme, par ailleurs, que l'augmentation des salaires, même d'environ 8 à 10 % par année, ne nécessite pas une augmentation du taux de cotisation, étant donné le système financier de la Caisse de pensions.

Comme déjà dit, le bilan technique permettra de répondre à cette affirmation. Attendons de le connaître de même que la prise de position de l'expert de la Fédération.

Toutefois, ni les assurés, quasi unanimes à ce sujet, ni la Fédération n'envisagent d'entrer dans le système de répartition pure, sans quoi ils n'auraient pas fait campagne si vigoureusement, à l'époque, contre l'initiative égalitaire du parti du travail. Un tel système pourrait conduire à une limitation tant inférieure que supérieure des pensions. Ce n'est pas le but que nous nous proposons d'atteindre avec le 2e pilier, qui devrait garantir aux pensionnés, avec l'AVS bien sûr, le niveau de vie antérieur...

Il s'agit donc d'être vigilants dans le choix des objectifs et de ne pas surcharger « le bateau » financièrement en créant les conditions qui nécessiteraient une refonte entraînant l'uniformisation des prestations dans une fourchette minimale et maximale, laquelle ferait sombrer le 2e pilier dans le 1er... En un mot, il faut savoir ce que l'on veut. Une association, étrangère à la Fédération, pose la question de l'opportunité de revoir l'échelle des pensions en prévoyant une limite inférieure assez élevée et une limite supérieure... Nous remarquerons du reste que la limite inférieure relevée serait un leurre pour les classes inférieures de l'échelle des traitements, dont les pensions seront nécessairement soumises aux correctifs qui seront portés à la surassurance par la législation fédérale. Sur ce point capital, comme sur d'autres, il faut attendre d'en savoir davantage.

Droit transitoire ancien et nouveau

Le droit transitoire nouveau devrait garantir des avantages au moins équivalents à ceux qui sont au bénéfice de dispositions du droit transitoire actuel. Par ailleurs, les dispositions transitoires

nouvelles devraient permettre aux assurés, après de nombreuses années d'affiliation, de bénéficier de la solution la plus favorable entre l'ancienne LCP et la nouvelle, notamment suite à d'éventuelles modifications des âges limites de retraite facultative et obligatoire. Les associations sont intervenues dans ce sens.

Transfert des déposants d'épargne

Tout le monde est acquis à cette opération qui aurait dû même se faire avant l'obligation qui découlera de la législation fédérale sur le 2e pilier. Des aménagements sont intervenus pour les déposants d'épargne. Tout de même, il serait temps d'aboutir à l'introduction des rentes partielles.

L'Etat n'ayant jamais versé le 3e 8 % pour les déposants d'épargne, demande est faite d'obtenir tout ou partie de cette part de cotisation de l'employeur.

Remboursement en cas de démission

Il y a lieu de distinguer entre les personnes régies par le droit public et celles qui relèvent du droit privé. Ces dernières n'obtiendront que le remboursement des cotisations versées jusqu'au 31 décembre 1972, les cotisations ultérieures faisant en principe l'objet d'une créance en prestations futures au sens de l'article 331 c CO. Quant aux institutions régies par le droit public, elles ont un délai de cinq ans pour adapter leur réglementation conformément aux exigences de la future loi-cadre fédérale sur le 2e pilier.

Il est probable que la loi-cadre fédérale fixera des normes de libre passage applicables dans tous les cas de non remboursement des cotisations et notamment en ce qui concerne la constitution de créances en faveur d'assurés démissionnaires.

La nouvelle LCP ne pourra prévoir que des transferts par libre passage, des polices de libre passage lorsque le nouvel employeur n'est pas connu et enfin des créances en prestations futures (pensions différées). Les remboursements en capital ne seront qu'exceptionnels et ne concerneront que des montants très modestes, en particulier cas d'assurés étrangers et montants inférieurs à 1500 fr.

Des remarques sont faites par deux sociétés tendant à prévoir les remboursements pour les jeunes filles se mariant après quelques années d'activité ou aux femmes de fonctionnaires cessant toute activité... Certains aménagements devraient pouvoir être consentis à ce sujet. Encore faudra-t-il que la loi-cadre sur le 2e pilier le permette ; nous retrouvons toujours les difficultés qui résultent des supputations faites sur la législation en gestation.

Propositions diverses

Nous dirons quelques mots des propositions portées à la connaissance des experts, à savoir celles relatives à la conception organique suivante suggérée par la SVMS :

1. Une loi-cadre, votée par le Grand Conseil vaudois, crée la CP, la définit dans toutes ses grandes lignes (exigences générales auxquelles elle doit satisfaire, garantie de l'Etat).
2. Les organes de la CP édictent le *Règlement de la CP* conformément à la première citation ci-dessus.

Le règlement contiendrait notamment les conditions d'admission, les cotisations et prestations, l'équilibre financier de l'administration, le contrôle et la participation des assurés au sein de l'administration.

La proposition fait référence au rapport fédéral. Là encore, il y a lieu d'attendre ce que dira la législation sur le 2e pilier. Il sera assez tôt de déterminer quels aménagements pourront en résulter. De toute manière, nous ne voyons pas comment le Grand Conseil se dessaisirait de la compétence des cotisations et prestations, alors qu'il est appelé à voter les dépenses... Ce serait étonnant !

Nous avons le sentiment que la loi que l'on viderait de l'essentiel des points concernant les assurés — cotisations et prestations — a, quoique l'on en pense, un caractère de sécurité pour les intéressés, les associations étant consultées sur les modifications et le Grand Conseil étant appelé à se prononcer. Des possibilités d'interventions sont ainsi ménagées à divers échelons, du moins dans un Etat de droit.

En revanche — et c'est là une deuxième réflexion toute personnelle — il y aurait lieu d'élargir la participation du personnel en redéfinissant les tâches et compétences de l'assemblée des délégués. Si nous y faisons allusion, c'est que, par deux fois, il est fait mention, dans les interventions des associations, de lui confier d'importants préavis au Conseil d'Etat, portant, par exemple, sur la déduction de coordination et l'indexation des pensions.

Conclusions

J'ai fait le tour. J'ai été peut-être un peu longuet. Il n'était pas possible d'agir autrement. Cette fois, la consultation a joué dans de bonnes conditions. Vos soucis, vos préoccupations, vos aspirations, voire vos inquiétudes ont été portés à la connaissance des experts. Nous avons l'assurance que les associations seront à nouveau consultées, avec un bon délai d'examen, sur le nouveau projet de loi, qu'il s'agisse d'une revision partielle ou de la revision générale liée à la législation sur le 2e pilier.

La Fédération a recouru elle-même, étant donné la complexité de la matière, à un expert, non pas par méfiance, mais en pensant qu'un regard neuf et autorisé apporterait une contribution utile à une œuvre que nous voulons commune. Il n'y a pas de miracle en matière actuarielle !

Il y a forcément, aussi séduisants que puissent être les postulats, une relation impérative entre, d'une part, les ressources de la caisse (cotisation de l'employeur et de générations d'assurés et revenus des capitaux) et, d'autre part, les prestations de la caisse qui doivent être équitables à l'égard de l'ensemble des bénéficiaires de pensions et futurs retraités. Il y a lieu, en particulier, de ne pas reporter sur ceux qui nous suivront un fardeau social trop lourd.

Nous sommes donc « condamnés », tout en cherchant à promouvoir une législation de progrès — et c'est possible — à trouver avec les experts et le gouvernement, puis avec l'autorité législative, le tiers chemin de la raison. En un mot, il faut que la politique de la Fédération soit crédible, à défaut de quoi nous ne seront pas entendus.

La Fédération sait pouvoir compter sur votre comité, mieux sur chacun et chacune d'entre vous, pour mener à chef cette tâche délicate de manière vraiment satisfaisante, en ne perdant pas de vue que tous les fonctionnaires sont solidaires en matière de retraite comme en d'autres domaines du reste et que le mieux-être escompté par chacun sera le fruit de la collaboration loyale de tous. Merci de votre attention.

E. Küttel, *président de la « Fédération », (exposé présenté à l'assemblée générale de la S.M.F.)*

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.
Université 9, tél. 22 82 51.
Usine : chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

Genève

Activités du comité durant les mois de mars et avril

Inspectorat

L'assemblée du 26 mars nous a permis de faire le point sur la position que la SPG entend adopter au sujet de ce problème, qui a déjà fait couler tellement d'encre, pour ne pas dire : de bile, à Genève et en Romandie. Le texte proposé à l'assemblée et amendé par elle, a été transmis à la direction de l'enseignement primaire.

Enseignement enfantin — enseignement primaire

La séance des délégations du 1er février avait été presque entièrement consacrée à l'examen du rapport inspectoral « La 1re primaire, avant, après », qui reprend le même thème que celui abordé par le congrès SPG d'automne 1973 « Analyse d'un moment-clé de la scolarité ». Le comité SPG a eu l'occasion de rappeler ses préoccupations principales dans ce domaine : le passage 1P/2P doit être assoupli et aménagé ; par conséquent, le programme de 2P doit être revu et allégé en tenant compte des possibilités psychologiques de l'enfant de 7-8 ans ; d'autre part, ces changements ne doivent en aucune manière être interprétés dans le sens d'un renforcement de la 1P.

4 commissions d'inspecteurs ont été créés pour proposer les premières mesures applicables dès la rentrée 1974 concernant les points suivants :

1. La préparation des élèves de 1P au passage en 2P.
2. L'orthographe, la phrase journalière.
3. La consolidation de la lecture.
4. Le travail par groupe.

Les conclusions de ces commissions ont été communiquées à la délégation SPG lors de la séance du 30 avril. La commission enseignement enfantin/enseignement primaire devra se réunir dans un délai très rapproché afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible à la DEP et qu'en cas d'accord, les modalités d'application ne souffrent aucun retard.

Règlement de l'enseignement primaire

Inspecteurs des disciplines spéciales

Le chef du Département de l'instruction publique a reçu d'urgence une délégation du comité SPG au début des vacances de Pâques. Il semble qu'on soit en voie d'accord, bien qu'aucune confirmation écrite ne nous soit encore parvenue.

Congrès SPR 1974 « Ecole, perspectives nouvelles »

Lourde responsabilité que l'organisation de cette importante manifestation. Fort heureusement la commission ad hoc et les sous-commissions se sont mises à l'œuvre assez tôt et espèrent arriver à boucler la boucle en temps voulu. C'est l'occasion de rappeler qu'en marge du congrès la SPR organise une exposition : « L'enseignant artiste » et de lancer un appel à tous ceux qui pratiquent peinture, sculpture, poterie, photographie, etc., pour qu'ils prennent contact avec le responsable : Edgar BURGLER, Vermont 52.

La sous-commission « Logement » vous serait également reconnaissante de lui signaler si vous disposez d'une chambre pour loger un collègue, pendant 1 ou 2 nuits les 7 et 8 novembre prochains.

Prenez contact avec : Arlette Notz, av. Vaudagne 33, Meyrin.

D'avance merci.

Divers

Dans la correspondance courante, signalons une demande adressée par la SPG au Département des finances pour que la défalcation de Fr. 900.— accordées aux enseignants secondaires pour frais professionnels, soit étendue à ceux du secteur primaire.

Séances de comité tous les mercredis dès 17 h. 15 (tél. 44 82 30), animation des diverses commissions, représentation sur le plan romand, relations avec différents organismes genevois (association de parents, Union du Corps enseignant secondaire, etc.) délégations, préparation des assemblées : les membres du comité ont l'occasion de se rencontrer souvent ! Ils souhaitent maintenir des liens étroits avec l'ensemble des membres de la SPG et leur demandent de ne pas hésiter à prendre contact, à faire part de toute suggestion qui n'aurait pu être abordée en assemblée.

Pour le comité :
L. Urben

Grande fête de la jeunesse à Vernier les 25 et 26 mai

Collègues, ne manquez pas de participer à la grande kermesse juvénile, joyeuse et divertissante qui sera organisée à Vernier les 25 et 26 mai prochains à l'occasion du cinquantenaire de la colonie de vacances « Vernier Bois-Gentil ». Concours sportifs, loterie, cantine et bals, les organisateurs, dont bon nombre appartiennent au corps enseignant de la commune, ont tout prévu pour que cette manifestation soit une réussite. Venez les soutenir par votre présence, vous vous divertirez et vous aiderez une institution éminemment sympathique : la colonie de vacances « Vernier Bois-Gentil ».

Rectification

Quelques erreurs se sont glissées dans les rapports financiers présentés dans l'« Educateur » numéro 14, du 3 mai dernier, qui ont pu vous faire penser que la trésorière ne savait plus compter en base dix ! En réalité, il s'agissait soit de copie, soit de typographie erronées. Voici donc les rectifications :

Exercice 1972-73, recettes, poste « divers », lire : (254.—), c'est-à-dire en négatif.

Exercice 1973-74, dépenses, poste « déplacements », lire : **745,20** et sous-total 3818,35 (id. p. 308). Balance au 31.3.1974, solde à nouveau CCP, lire : **21 586,87** (le montant indiqué représente l'ancien solde).

Enfin dans les résultats finals, les lignes « dépenses » et « bénéfice » doivent correspondre aux deux derniers nombres de la colonne.

Ayant fait mon « mea culpa », j'espère que les « forts en math » de la S.P.G. ne me tiendront pas rigueur des névralgies qu'ils ont peut-être eues en essayant de redresser les opérations.

Les vérificateurs ont, bien entendu, pu constater que les pièces originales sont correctes, et conformes aux rectifications ci-dessus.

Liliane Palandella

L'Institut Jaques-Dalcroze et la formation de rythmiciennes

Cet été, du 22 juillet au 3 août, se tiendra à Genève le Congrès international de rythmique de la méthode Jaques-Dalcroze. En rapport avec cet événement, nous avons rendu visite à M. Dominique Porte, directeur de l'Institut J.-Dalcroze, afin de recueillir des renseignements concernant la formation des rythmiciens et rythmiciennes.

Les conditions d'entrée aux études sont les suivantes :

— Avoir 18 ans révolus.
— Avoir suivi avec succès des études secondaires jusqu'à la fin de la 2e année du Collège de Genève (degré 12), ou justifier d'une culture générale au moins équivalente.
— Avoir reçu un enseignement de la rythmique dans des cours d'amateurs ou justifier d'études équivalentes.
— Avoir fait 4 années d'études de piano au moins, et ne pas avoir arrêté depuis plus d'une année.
— Justifier de connaissances du solfège permettant de passer l'examen d'entrée.
— Présenter un certificat de bonne santé.
— Justifier de connaissances suffisantes de la langue française.
— Réussir l'examen d'entrée.

L'examen d'entrée comporte les disciplines suivantes : rythmique - solfège - piano - histoire générale de la musique.

Les études permettant d'obtenir la licence d'enseignement durent 4 ans et les cours sont gratuits pour les personnes qui seront ensuite engagées par le DIP. Les deux premières années sont principalement consacrées à la formation personnelle de l'élève : rythmique, improvisation au piano, solfège supérieur, technique et expression corporelle, etc. En 3e et 4e, on introduit les cours de pédagogie et de méthodologie de la rythmique et du solfège.

Actuellement, la tendance serait à un renforcement de ces exigences. Cependant, l'institut espère recevoir un nombre accru d'élèves grâce à la récente introduction de la maturité artistique. En ce moment, à Genève en particulier, il y a un manque d'enseignants dans le domaine de la rythmique ; en effet, dans plusieurs écoles situées hors de ville les leçons ne peuvent être données par manque de personnel, bien que la plupart de ces écoles possèdent une salle de rythmique.

D'autre part, il existe, pour les maîtresses enfantines et les jardinières d'enfants qui désirent se perfectionner en rythmique, un cours qui a lieu le jeudi. Le certificat décerné à la fin de ce cours n'accorde cependant pas le droit d'enseigner la rythmique en dehors de sa propre classe.

Nous remercions M. Porte des renseignements qu'il nous a donnés et rappelons aux personnes intéressées, le congrès de cet été. Le programme en a été établi de la manière suivante : le matin auront lieu des cours s'adressant, d'une part, aux professionnels et étudiants de la rythmique et, d'autre part, aux personnes désireuses de recevoir une initiation dans ce domaine. L'après-midi sera consacré à divers ateliers : danses rythmiques — expression corporelle - piano jazz - pédagogie du piano - rythmique et thérapie - danses populaires - danse, musique des Balkans, jeux musicaux pour les enfants. Les participants auront la possibilité de s'inscrire à deux ateliers. Les renseignements et inscriptions sont à demander à l'Institut Jaques-Dalcroze, Terrassière 44, 1207 Genève, tél. (022) 36 82 50.

Véronique Clerc

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

Neuchâtel

Comité central

Affaires courantes

Notre collège Serge Bouquet démissionne de la Commission cantonale de structure des niveaux 5 et 6.

Cette décision est d'autant plus regrettée qu'elle survient à un moment où les travaux entrent dans une phase critique. Nous le remercions pour tout le travail qu'il a fourni au sein de cette commission et souhaitons bienvenue à J.-J. Bolle qui a accepté de le remplacer.

Une séance d'informations a eu lieu à propos du futur centre secondaire multilatéral de l'Entre-Deux-Lacs. La SPN invitée à cette soirée était représentée par notre collègue J.-P. Buri.

Comité central de la SPR

Au moment où, pour certains, le choix est encore difficile à opérer (SPN, VPOD ou les deux), il est intéressant de noter au point 4 de l'ordre du jour de la dernière séance du CC romand : « Pour un syndicalisme autonome à la mesure des enseignants ».

SPN nouvelles structures

A la suite des décisions prises par l'assemblée des délégués du 29 mars en ce qui concerne la transformation de la SPN, la Commission des structures va très bientôt se mettre au travail. Elle sera formée de 6 délégués (1 par section) et d'un membre du CC déjà nommé puisque notre collègue Eric Huguenin a accepté cette charge.

Quant au contrat d'assurance collective entre la SPN et l'Helvétia, une entrevue aura lieu prochainement. Le CC rencontrera Messieurs les représentants des différentes caisses intéressées.

Afin qu'à l'avenir, les différents papiers envoyés directement par notre administrateur arrivent à bon port, nous vous prions de communiquer sans tarder votre éventuel changement d'adresse à Jean Huguenin, Primevères 4, 2400 Le Locle. *SPN.*

ANCIENNE ADRESSE

Nom, prénom _____

_____

Rue _____

No P. Localité _____

NOUVELLE ADRESSE

Nom, prénom _____

_____

Rue _____

No P. Localité _____

Section de Neuchâtel

Assemblée générale

Mardi 27 mars 1974

En l'absence de notre président auquel nous souhaitons une rapide guérison, le vice-président ouvre l'assemblée réunissant quelque vingt-cinq membres de notre association.

Ce taux de 16 % est nettement insuffisant pour une séance où d'importantes décisions doivent être prises.

Ordre du jour

Il comportait neuf points dont les rapports du président et des différents délégués. Le délégué au CC recommande à chacun la lecture de l'« Educateur ». De nombreux numéros sont consacrés aux diverses activités de cet organe. Le numéro 8 en particulier contient le rapport de gestion 1973. Notre caissière de section donne un aperçu de la situation de la caisse qui révèle une bonne santé des plus réjouissantes.

Elections diverses

Il appartient à l'assemblée de nommer le président. Pierre Ingold acceptant de poursuivre son activité, il est réélu à l'unanimité. J.-P. Buri reste vice-président, René Tailfer secrétaire. Notre collègue Charly Maurer, de Saint-Blaise, est élu membre de notre comité et Francis Houriet accepte de continuer à représenter les maîtres spéciaux. Hélène Guillaume, Evelyne Martenet et Francine Golay nous quittent, cette dernière continuant d'assister en compagnie de Pierre Ingold aux séances de la commission scolaire de Neuchâtel. Je me permets, devant cet exode féminin, de lancer un appel à nos collègues afin d'interrompre ce processus de déféminisation de notre comité, qui correspond hélas à une féminisation du degré primaire...

Quelques fonctions administratives sont encore sans titulaires. A ce propos, le président propose une restructuration de notre comité.

Comité « new-look »

Chaque collège — commune du littoral — nommerait un délégué (ainsi que son suppléant) « officiel », par exemple le correspondant actuel SPN. Celui-ci représenterait le collège aux assemblées convoquées par le comité. Il pourrait être mandaté et devrait rapporter à ses collègues après chaque séance, permettant ainsi une large information de tous les collègues.

Tout membre de la section pourrait assister aux séances « délégués/comité ». Le président de section présiderait ces séances.

Un texte mieux élaboré est en préparation.

Propositions de section à l'AD

Nous passons en revue ces propositions. A ce sujet un vœu est émis à savoir que notre administrateur Jean Huguenin tire un plus grand nombre d'exemplaires de ces propositions afin que nous puissions en prendre connaissance AVANT l'assemblée.

La restructuration envisagée par le comité permettrait de réaliser cette information « à temps ».

Il me paraît inutile de revenir ici en détail sur les nombreuses discussions de chacune de ces propositions puisque entretemps l'AD s'est prononcée (AD du 29 mars 1974).

Précisons toutefois que la section de Neuchâtel accepte par 12 oui contre 3 non (9 abstentions) de proposer un amendement à la proposition de la section du Locle. Cette motion propose de remplacer le comité central actuel par un comité restreint, s'occupant uniquement des affaires courantes, laissant toute latitude à la future commission des statuts dans la rédaction des textes.

A ce propos je sors d'une expérience de quelque dix-huit mois d'activité au sein de la commission des statuts de la SPR. Le comité central n'en a pas moins continué toutes ses activités, sans mise en veilleuse. A aucun moment les membres de notre commission n'ont senti des pressions intolérables de qui que ce soit.

Instructions au corps enseignant

Les discussions nourries ayant pris beaucoup de temps malgré la discipline et l'excellente ambiance dans lesquelles se sont déroulés les débats, on laisse deviner au président d'un soir que chacun apprécierait une proposition de renvoi à une prochaine assemblée, ce qu'il s'empresse de formuler car il est déjà 23 h. 30.

Il va sans dire que l'unanimité est totale.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER Rue du Pont 5 **2114 Fleurier**

Jura

L'assemblée des délégués de la SEB

Le 24 avril, 175 délégués ont assisté à l'assemblée de la Société des enseignants bernois qui s'est déroulée dans la Salle du Grand Conseil à Berne. Trois objets de l'ordre du jour intéressaient plus particulièrement les Jurassiens, soit le rapport du président du comité central SPJ, la révision des statuts SEB et la création d'un poste de secrétaire adjoint pour le Jura.

Le président Pierre Ielmi a remercié vivement les dirigeants de la SEB pour la compréhension dont ils avaient fait preuve et de l'aide qu'ils avaient apportée dans la révision des structures de la SPJ, révision qui débouche inévitablement sur la révision des statuts SEB. « Nous allons vers un renforcement des liens nous unissant au sein de la SEB, tout en nous dotant d'un appareil administratif spécifique en vue de notre intégration à l'Ecole romande.»

Il rappela que le premier programme de cette école, soit celui de la mathématique moderne, était entré en vigueur dans nos classes, que les autres suivront d'année en année et que la SPJ participait activement à l'élaboration des programmes de 5e et 6e année.

Il a encore fait remarquer que l'action de la SPJ ne s'était pas cantonnée à l'élaboration de programmes, mais avait aussi débouché sur une réforme des structures de l'école. En 1972, le Congrès SPJ avait adopté des thèses demandant la mise en place d'une commission officielle chargée d'étudier l'expérimentation de l'école globale dans le Jura. Les tractations menées à ce sujet avec la DIP ont abouti et la commission réclamée a été constituée, son cahier des charges établi.

En résumé, a dit en terminant Pierre Ielmi, la réforme interne de la SPJ dans ses structures, la mise en place de l'Ecole romande et l'étude de nouvelles

structures scolaires sont les trois grands thèmes qui ont retenu notre attention en 1973 et sur lesquels nous continuerons à travailler durant cette année.

La régionalisation de la SEB

Les délégués devaient se prononcer sur la modification des statuts permettant la régionalisation de la SEB. S'exprimant au nom de la section Bienne-La Neuveville, sa présidente, Mme M.-P. Walliser dit comprendre les raisons qui poussaient la SPJ à demander une régionalisation et se déclara même prête à la défendre. Mais le moment pour les Biennois semble inopportun. Il y a la votation du 23 juin doublée maintenant de l'initiative « Los vom Jura ». Les Biennois se trouvent entre le marteau et l'enclume, à la limite de l'ancien canton et du Jura. Ils ne peuvent se permettre d'ignorer le Jura et la coordination romande, mais ils ne peuvent ignorer non plus la coordination simplement communale. Avant de parler de régionalisation de la SEB, ils aimeraient savoir ce qu'ils vont devenir, ou tout au moins ce qu'ils pourraient devenir.

S'exprimant au nom du comité SPJ, M. Pierre Ielmi a demandé l'entrée en matière. La SPJ, a-t-il dit, vit dans l'illégalité puisque ses statuts actuels sont ceux d'une simple commission pédagogique. L'Ecole romande est une réalité et l'attentisme ne profitera à personne. Même si, le 23 juin, le Jura choisissait le principe de la séparation, il faudrait encore quelques années pour que l'application de cette décision soit réelle. Et si, ce qui est à prévoir, une partie du Jura seulement se détachait de l'ancien canton, il resterait encore, au sein de la SEB, une minorité francophone.

Au vote, l'entrée en matière recueillit 70 oui contre 37 non.

Sur la proposition de la section de Bienne-La Neuveville, l'assemblée porta ensuite son choix sur la variante A, qui permettra non seulement la régionalisation de la SEB pour le Jura, mais encore, selon l'évolution, à la section Bienne romande de se regrouper avec la section Bienne alémanique.

C'est à l'unanimité que les délégués, un peu plus tard, acceptèrent la création d'un poste de secrétaire adjoint pour le Jura.

Après un long rapport du secrétaire, M. Marcel Rychner, l'assemblée, à l'unanimité, décida que quatre maîtresses d'ouvrage de Berne, qui avaient brisé le boycottage d'une place mise au concours, ne pourraient jamais être membres de la SEB. Le couperet tomba une seconde fois sur le mari de l'une d'elles, directeur de l'école, qui fut exclu avec effet immédiat de la SEB parce qu'il ne l'avait pas empêchée d'enfreindre le boycottage.

A. Babey

M. Paul Simon, secrétaire adjoint à la SEB

Deux candidats avaient fait acte de postulation pour le poste de secrétaire adjoint de la SEB. A une forte majorité, les délégués des sections jurassiennes, les présidents des sections, les présidents des associations et trois membres du comité central ont porté leur choix sur M. Paul Simon, de Saignelégier. Cette décision fut prise le 24 avril dans l'après-midi, après que l'assemblée de délégués ait accepté la création de cette fonction. La séance, qui avait lieu dans une salle de l'immeuble de la SEB, était présidée par le collègue Lucien Bachmann, de Bienne, vice-président de l'assemblée des délégués réélu le matin même. Les candidats, qui s'étaient déjà présentés devant le comité SPJ, furent soumis à un feu roulant de questions. Aussitôt après, le comité central de la SEB ratifiait le choix des Jurassiens en nommant M. Simon.

Le nouveau secrétaire adjoint, qui partagera son temps de travail entre la SEB, où il secondera M. Rychner, et la SPJ, dont il deviendra le secrétaire, conservera son domicile à Saignelégier, où il enseignait à l'école secondaire depuis 1969. Né au chef-lieu franc-montagnard, en 1940, M. Paul Simon fréquenta l'école primaire de Lajoux, le collège St-Charles à Porrentruy, et obtint sa maturité littéraire au Collège de St-Maurice. Il suivit le cours pédagogique de l'Ecole normale de Porrentruy, ainsi que les universités de Neuchâtel, Cologne et Vienne. Il est porteur du brevet bernois d'enseignement secondaire. Durant les six années qu'il enseigna aux Breuleux, il fut directeur de l'Ecole secondaire. M. Simon fut vice-président du synode des Franches-Montagnes de 1966 à 1970, et siège au Conseil communal de Saignelégier depuis cette année-là. Il est encore membre du comité central de l'ADIJ et occupa la vice-présidence de la commission de surveillance de l'Office d'orientation professionnelle du Jura sud de 1967 à 1973.

Il est marié et père de deux enfants.

Il entrera en fonction en août prochain.

Nous félicitons M. Simon pour la marque d'estime dont il vient d'être l'objet et lui souhaitons plein succès dans sa tâche.

Les tâches du secrétaire adjoint pour la SPJ

1. Seconder le comité central.
2. Assurer le secrétariat.
3. Assister aux séances du comité central et du bureau.
4. Représenter la société au besoin (d'entente avec le bureau).
5. Assurer la liaison avec la SEB.
6. Assurer les relations avec la SPR, le CARESP et les autres associations faîtières.
7. Se tenir au courant de l'actualité pédagogique et syndicale, éventuellement proposer au comité central une ligne directrice.
8. Collaborer avec les comités de sections et assurer l'information du corps enseignant.

B

Consultation langue II

Information

Si les expériences et les études actuellement en cours sont positives, tous les instituteurs romands devront, dans un proche avenir, enseigner l'allemand à raison d'une séance quotidienne (vraisemblablement 20 minutes) dès le degré 3 ou 4.

Cela ne sera possible qu'en diminuant le temps consacré aux autres branches à moins que l'on allonge la durée de l'horaire scolaire. Tous les enseignants de Suisse romande sont donc concernés et nous estimons nécessaire de connaître leur opinion sur les points suivants :

(Certaines questions peuvent vous paraître peut-être inopportunes ; elles nous ont été dictées par notre souci de connaître votre point de vue sur tous les aspects du problème.)

Questionnaire

1. **Entrée en matière sur le fond :** l'école primaire doit-elle assumer cette nouvelle responsabilité : OUI - NON.
2. Il est prévu de recourir aux instituteurs pour assumer ce nouvel enseignement. Estimez-vous préférable de faire appel à des spécialistes ? OUI - NON.
3. **Formation du corps enseignant :** Estimez-vous qu'il faille parler couramment une langue pour l'enseigner quel que soit le niveau d'enseignement ou la méthode utilisée ? OUI - NON.

Seriez-vous disposé à faire un stage dans un pays germanophone aux frais de l'Etat ? OUI - NON.

Durée : 2 semaines - 1 mois - 6 semaines - 2 mois.

A combien de semaines estimez-vous la formation initiale nécessaire pour une personne ayant suivi un programme d'allemand durant ses études secondaires. Contenu approximatif de ces cours : linguistique 10 %, diction 30 %, pratique 30 %, méthodologie 30 %.

Durée : 1 semaine, 2 semaines, 3 semaines, 4 semaines, davantage.

Etes-vous prêt à consentir cet effort : en dehors de l'horaire scolaire ? durant l'horaire scolaire ?

(Répondre par oui ou par non et souligner la réponse qui convient.)

Ce questionnaire paraît dans l'« Educateur », pour « solliciter » un peu les réponses. Nous vous le faisons parvenir sous cette forme-ci.

Ne remplir qu'un des deux et le retourner au président SPJ : M. Pierre Ielmi, instituteur, 2854 **Bassecourt.**

Delai de réponse : 20 mai 1974.

Merci de votre collaboration :

Le président SPJ.

M. Jean-Pierre Grosjean

professeur de dessin à l'Ecole normale et artiste peintre

La pédagogie jurassienne a perdu une figure de proue : un des promoteurs des activités créatrices manuelles dans le Jura et en Suisse romande est décédé mercredi d'un mal implacable, au domicile de ses parents, à Bienne.

Cette nouvelle a surpris tout le monde, car M. Grosjean avait tenu à donner son enseignement en mars dernier encore et, par respect pour les élèves, avait tu le destin qu'il connaissait bien.

Né à Bienne en 1931, fils d'instituteur, Jean-Pierre Grosjean fit ses classes primaires et secondaires dans cette ville, puis entra à l'Ecole normale de Porrentruy. Diplômé en 1951, il enseigna pendant deux ans à l'Ecole primaire de Cormoret. Il poursuivit ensuite ses études à Berne où il obtint, en 1956, le diplôme de maître spécialisé de dessin. Il enseigna cette branche pendant cinq ans, au Progymnase de Bienne.

Mais une interrogation profonde résonne en lui dès l'adolescence. Ni les études, ni l'enseignement ne répondent suffisamment à cette interrogation.

En 1961, Jeanpierre quitte l'enseignement et se retire dans une grande ferme des Rouges-Terres. L'apprentissage des techniques, la quête d'un chemin personnel commencent. Isolé au milieu des grands sapins franc-montagnards, Jeanpierre se consacre à eux. Les Franches-Montagnes l'attachent.

Trois ans plus tard, le 1er avril 1964, il accepte un enseignement de dessin à l'Ecole normale de Delémont. Dès lors et pendant les dix dernières années de sa vie, la pédagogie et la création artistique se conjuguent dans une même recherche.

L'artiste peintre

Exigeant envers lui-même, Jeanpierre avait toujours refusé d'exposer à l'extérieur. Il se contentait d'inviter ses amis chez lui, dans sa galerie des Rouges-Terres. Il attendait d'être sûr d'avoir trouvé un chemin personnel, souhaitant un style toujours plus dépouillé, plus sobre. Il nous disait récemment avoir réellement trouvé sa voie dans des formes d'expression nouvelles et se préparait à sa première exposition d'ensemble à Neuchâtel, prévue pour octobre dernier. Le temps du renoncement avait malheureusement commencé pour lui. Il a remis l'exposition à cette année. Puis a commencé l'épreuve de l'attente et de la patience.

« L'apôtre de la sculpture et de la peinture » n'aura pas eu le temps d'exposer son œuvre, toute aux Rouges-Terres actuellement, sauf la belle affiche du Marché-Concours, que l'automobiliste de passage aura remarquée plus d'une fois.

L'enseignant

L'enseignement, au cours de ses dernières années, avait été la voie de sa recherche profonde. En effet, à côté de ses cours à l'Ecole normale de Delémont, M. Grosjean a apporté une contribution déterminante à la pédagogie. En Suisse romande, il participa à la sous-commission d'éducation artistique du plan CIRCE et c'était lui qui était chargé de l'introduction de ce plan auprès du corps enseignant jurassien. Il animait plus d'un groupe de recherches, selon la voie Freinet aux Franches-Montagnes, et en expression artistique à Delémont et en Alsace. C'était un collaborateur actif du Centre de perfectionnement du corps enseignant et un animateur bénévole de plusieurs groupements d'enseignants.

L'homme

Jean-Pierre Grosjean meurt jeune. Mais sa brève carrière se sera révélée particulièrement riche. Par sa modestie, la recherche constante d'un projet de vie enrichissant pour lui et les autres, son très profond respect de ses élèves et de ses amis et la grande fermeté de ses options, il aura permis à la pédagogie romande et jurassienne d'amorcer des chemins nouveaux que ses élèves sauront sans aucun doute prolonger. « C'est dommage », nous disait-il l'autre jour. Mais rien ne sera perdu vraiment. Le témoignage de son amitié restera, celui de sa recherche intérieure aussi.

A Mme Grosjean, à Agathe, aux parents et à la sœur de Jeanpierre, Mlle Colette Grosjean, nous adressons nos sentiments de profonde sympathie.

Jacques-A. Tschoumy

Succès universitaire

M. Jean-Louis Joliat, maître de culture physique à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, vient de subir avec succès à l'Institut d'éducation physique et sportive de l'Université de Bâle les épreuves conduisant au brevet fédéral II de professeur d'éducation physique et sportive. Nos félicitations.

E. G.

A l'Institut « Les Côtes », 2725 Le Noirmont.

Exposition

des travaux réalisés cette année dans les cours de :

CRITIQUE DE L'INFORMATION

ouverte à tous, tous les jours **de 8 h. à 21 h. du 4 au 15 juin 1974.**

Elèves du 2e cycle d'orientation.

Simone Courbat.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont**, tél. 066/22 29 34.

MISE AU CONCOURS d'un poste de maître ou maîtresse de classe primaire.

Faire offres avec curriculum vitae à : Ecole protestante de Martigny, Jean-Jacques Schweighauser, rue de l'Hôpital 12, 1920 **Martigny.**

Fribourg

En prévision de la rentrée scolaire d'automne 1974

LES POSTES MIS AU CONCOURS OU LES BESOINS DE L'ÉCOLE FRIBOURGEOISE EN PERSONNEL ENSEIGNANT AU DEGRÉ PRIMAIRE

Classes françaises

Fribourg-Ville

6 instituteurs, 11 institutrices, 2 maîtresses enfantines, 2 maîtresses d'ouvrage.

Sarine-Campagne

6 instituteurs, 8 institutrices, 6 maîtresses classe enfantine, 1 maître de classe spéciale, 1 maître en logopédie.

Gruyère

13 instituteurs, 14 institutrices, 5 maîtresses classe enfantine, 2 maîtresses d'ouvrage.

Lac français

1 instituteur, 1 maîtresse d'ouvrage.

Broye

1 instituteur, 2 institutrices, 2 maîtresses classe enfantine.

Glâne

2 instituteurs, 2 institutrices.

Veveyse

3 instituteurs, 2 institutrices.

Soit : 33 instituteurs, 39 institutrices, 15 maîtresses classe enfantine, 5 maîtresses d'ouvrage, 1 maître en logopédie. Au total : **93 enseignants.**

Classes allemandes

Fribourg-Ville

En classes officielles : 3 instituteurs, 5 institutrices.

Aux écoles libres : 2 institutrices, 1 maîtresse d'ouvrage.

Singine

4 instituteurs, 5 institutrices, 1 maîtresse classe enfantine, 1 maîtresse d'ouvrage.

Lac allemand

2 instituteurs, 5 institutrices, 1 maîtresse d'ouvrage.

Soit : 9 instituteurs, 17 institutrices, 1 maîtresse classe enfantine, 3 maîtresses d'ouvrage. Au total : **30 enseignants.**

Récapitulation

42 instituteurs, 56 institutrices, 16 maîtresses classe enfantine, 8 maîtresses d'ouvrage, 1 maître en logopédie. **Soit un effectif supplémentaire de 123 enseignants** ce qui représente environ le 14 % de l'effectif total enseignant du degré primaire dont on lira plus loin la composition des effectifs. En regard des besoins qui s'annoncent pour la rentrée 1974 et considérant l'appoint des nouveaux brevetés des deux sexes, il est permis de penser que la pénurie des enseignants, si le nombre des futurs diplômés continue à se maintenir, ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Situation actuelle

Instituteurs : 330, soit le 37 % du total. Institutrices y compris les classes enfantines qui sont au nombre de 115 : 470, soit le 50 %. Sœurs enseignantes : 77, soit le 9 %. Maîtresses d'ouvrage : 122 personnes, ce qui représente l'équivalent de 6 personnes à plein temps.

Effectif d'expression francophone : 627 personnes = 71,5 %. Effectif de langue allemande : 250 personnes = 28,5 %.

Plus de formation « extraordinaire »

Si la fin de la pénurie des enseignants est enfin devenue une espérance ferme, il est permis de penser que la formation extraordinaire n'a bientôt plus sa raison d'être. Encore qu'elle ait rendu des services non négligeables si l'on se réfère aux « talents » pédagogiques que la formation rapide a permis de découvrir parmi les bacheliers et les étudiants venus d'horizons divers. Il serait injuste de ne pas reconnaître que la formation extraordinaire, bien que souvent controversée, ait ainsi rendu de réels services. On croit savoir que dans ce domaine, les échecs ont été relativement peu nombreux.

L'abandon entrevu de la formation rapide pourrait certes susciter des regrets parmi les vingt-cinq candidats, dont plusieurs universitaires, que l'on sait être désireux d'emprunter la voie rapide pour accéder à une mission éminente à laquelle ils se sentent appelés.

A. C.

La SPF et les comités animateurs régionaux

Remarque initiale

Est-il encore besoin de rappeler pour mémoire que l'Association cantonale du corps enseignant, qui groupe tous les enseignants primaires, les maîtresses enfantines et maîtresses ménagères et d'ouvrage, constitue l'Association faîtière des enseignants du premier degré ? A noter aussi que dans les comités régionaux qui sont les émanations des arrondissements scolaires, on retrouve en général les mêmes membres, soit dans le comité régional, soit au sein de celui de la SPF.

Les comités régionaux SPF sont au nombre de 6, la partie alémanique du canton ne faisant pas partie de la SPF. Les maîtres d'expression allemande adhèrent volontiers à l'une ou l'autre formation ayant leur siège en Suisse centrale ou orientale.

Sarine-Campagne

Président : Carrel Edouard, vice-présidente : Morel Rose-Marie, délégué SPF : Vial René, secrétaire : Jaquier, caissier : Rossier Jean-Pierre, membres : Telley Pierre, insp. scol., Papaux Rose, Marro Francis, Thévoz Alphonse, Rochat Georges, Emery Roland.

L'arrondissement compte quelque 170 membres.

Gruyère

Président : Perritaz Bernard, secrétaire : Sudan Jean-Michel, caissier : Huguenot Jean-Joseph, membres : Favre Marie-Louise, Niquille Marcelle, Schmutz Roland, Robadey Pierre.

Ce dernier étant responsable du chœur mixte, en veilleuse actuellement.

Membres cotisants : 120.

Broye

Président : Delley Eugène, délégué et vice-président : Renevey Jean-Pierre, secrétaire : Gagnaux Jean-Claude, caissier : Favre Jean-Albert, membres : Joye Louis, Brasey Claude, Schmutz Marlène, représentant maîtresses d'ouvrage, Loup Hubert, Rossier Yvette.

Glâne

Président : Morand Charly, secrétaire : Chammartin Lucienne, caissier : Richoz Monique, Dorthe Joseph, Kern Juliane, maîtresse d'ouvrage.

Trois postes à repourvoir.

Veveyse

Comité unique : président : Emonet Jean-Claude, délégué SPF : Bugnon Bernard, secrétaire : Chassot Evelyne, caissier : Monney Pascal, responsable bibliothèque : Gillard Jean-Claude.

Ville de Fribourg

Président : Oberson Claude, secrétaire : Gobet Jean-Pascal, caissier : Mettraux Charles, membres : Mortier Lucienne, Neuhaus M.-Madeleine, Gillard Madeleine, Emonet Bernard, Bruno Cesa, Chassot Léon, Sallin Nicolas, Dupasquier M.-José.

Nos écoles enfantines

Echos de Fribourg

Les écoles enfantines ont pris, ces dernières années, un bel essor. De nombreuses classes ont été ouvertes, tant à la ville qu'à la campagne. Nous avons questionné quelques jeunes jardinières d'enfants, qui nous parlent de leurs expériences et de leurs découvertes.

Mathématique

Un jour par mois, les maîtresses d'écoles enfantines se réunissent pour élaborer des leçons concernant la mathématique moderne : notions - orientation spatiale - positions - latéralité - approche du nombre, etc.

Ce travail est effectué par groupes ayant chacun un sujet déterminé à traiter. L'atmosphère est détendue, mais la réflexion n'est pas exclue. Mlle Monique Gobet, notre inspectrice, participe à ce travail par la mise en page et l'envoi de fiches, à toutes les institutrices. Nous la remercions pour sa vive collaboration. Puisque cette expérience est favorable à tous points de vue, nous souhaiterions une suite fructueuse dans d'autres domaines, à part la mathématique moderne.

Marie-Christiane Granget,
Françoise Stalder.

Méthode Freinet

Dans ma classe, je suis la méthode Freinet. C'est donc de lui et de sa méthode que je vais parler. Il est doté d'une personnalité riche, ouverte, active, très proche de l'âme enfantine. C'est avec peu de moyens que Freinet travaille avec les enfants. Mais est-ce peu que de travailler avant tout, avec leur propre intelligence ?

Ce qui me frappe chez Freinet est le développement, l'épanouissement des qualités humaines chez l'enfant, au lieu d'étouffer celles-ci par un travail de forcené pour arriver à un résultat souvent insensé, puis que manquant de spontanéité. L'enfant se développe d'après ses capacités, ses aptitudes. En donnant aux enfants, la possibilité de développer leurs œuvres, Freinet contribue à leur développement et à leur donner une existence sociale. L'enfant doit, avant de créer, observer, réfléchir, agir. J'ai voulu que ces trois verbes soient utilisés non théoriquement mais pratiquement dans ma classe. En voici un exemple :

Les « chèvre-pieds » courent le long du chemin, tous à la fois veulent me donner la main. « Mademoiselle, Pierre a trouvé un chat ! Ah ! vous l'avez apprivoisé ? Qu'est-ce que cela veut dire apprivoisé ? demande un enfant. Cela veut dire, être gentil avec lui, ainsi il n'a plus peur. Le chat est un peu sauvage et capricieux parfois, quand on le caresse, il ronronne et reste près de nous.

Moi, dit Françoise, j'ai un voisin, je crois bien qu'il n'est pas apprivoisé. Il me lance toujours des coups, il me griffe. » En effet, un chat se promène devant l'école. Pourquoi ne pas le saisir et commencer la journée par une leçon d'observation ! Bien sûr l'horaire est un peu bousculé, il faut remettre au lendemain la leçon prévue.

Déjà les enfants chantent : « Il était un petit chat, miau, ... » Ils s'asseyent sur la ligne peinte sur le sol. 23 paires d'yeux fixent la masse noire sur mes genoux. Les enfants s'expriment : « Oh ! les poils sont longs, il a des griffes, 5 griffes à chaque patte, la queue toute droite, il a peut-être soif. » L'observation terminée, l'animal reste parmi les enfants jusqu'à la récréation, même jusqu'à onze heures si les enfants sont tranquilles et font bien leur travail.

Après un exercice plus sérieux, une leçon sur la direction des sons, les enfants s'en vont vers leur travail : peinture, bricolage, dessin. Ainsi se termine une matinée en classe. Les grands-petits s'en vont en faisant un dernier signe de la main.

Suzanne Müller.

Les assises du corps enseignant et des autorités communale de la Gruyère

Une très importante assemblée a réuni le 24 avril 1974, à 20 h., le corps enseignant de ce grand district. Ces assises, dues à l'initiative de M. Corboz, inspecteur scolaire, ont eu lieu dans un magnifique cadre, celui du réfectoire de la nouvelle école secondaire, à Bulle. Formule inusitée de ce grand rassemblement puisqu'il a convié en même temps tous les conseils communaux issus des élections de février ainsi que les commissions scolaires reconstituées à la suite de ce scrutin.

Le texte de la convocation adressée au corps enseignant et aux autorités communales porte l'empreinte de son initiateur, lequel se propose de conférer à ce rassemblement un relief tout particulier. On y sent l'insistance de la préoccupation inspectorale d'intéresser plus activement encore que par le passé tous les organes intéressés aux délicats problèmes que pose l'école moderne. Plus que jamais, en effet, on éprouve la nécessité de grouper les responsabilités, de sensibiliser tous les milieux qui ont un rapport plus ou moins direct avec l'école d'aujourd'hui. Les échanges porteront essentiellement sur les nombreux points suivants :

Rôles, tâches et compétences des commissions scolaires ; calendrier scolaire 1974-75 ; congé hebdomadaire ; congés spéciaux et d'alpage ; permissions ; visites officielles 1974 ; épreuves officielles de répétition ; planification 1974-75, divers.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous formons le vœu que les délibérations prévues et attendues portent leurs fruits et que la dignité des débats et les conclusions soit à l'image de la majesté des lieux.

A. C.

Divers

Service de placements SPR

Deux familles anglaises cherchent pour juin deux jeunes filles au pair. Références sûres. Age minimum 18 ans (pour un an).

Bureau de poste, compagne zurichoise, cherche jeune homme pour tournée et aide au petit domaine.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

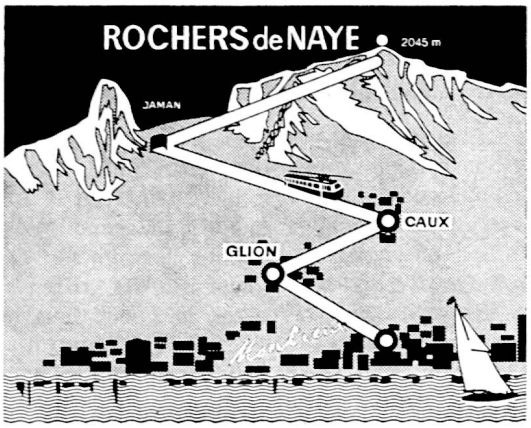

Panorama le plus grandiose
de Suisse romande 2045 m.

Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Mt-Pèlerin — Les Pléiades

900 m. — 1400 m.

à 10 min. par le funiculaire

Vevey 380 m.

à 45 minutes par automotrices à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 22.

La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville.**

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

Maison de vacances pour la jeunesse à Grächen dans la vallée de Zermatt

Semaines d'études et de sport, avec pension complète ou sans pension, 40 places, chambres à 2 ou 3 lits, eau courante chaude et froide, chauffage central, prix modérés.

Jugendheim Bergfriede, 3925 Grächen,
tél. (028) 4 01 31

INSTITUTION DE LAVIGNY

Centre neurologique et éducatif
1171 **Lavigny** près de Morges

cherche

Enseignante spécialisée

pour une classe de 4 à 5 enfants, présentant des troubles de comportement.

Entrée en fonction : 26 août 1974.

Prière de prendre contact par téléphone avec la Direction ou de présenter des offres écrites avec photo, curriculum vitae et copies de diplômes et certificats, (tél. (021) 76 55 81).

Bibliothèque Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux